

MENJE

Statistiques – Comparaisons – Analyses

**Diplômes et certifications
Année scolaire 2013 /2014**

Service des Statistiques et Analyses

Table des matières

Table des matières	3
Glossaire	4
Introduction	5
1. Enseignement secondaire – Diplôme de fin d'études secondaires	7
1.1. Candidats	8
1.2. Promotion	10
1.3. Mentions	13
1.4. Moyennes générales et mentions	14
1.5. Les différentes parties de l'examen	15
1.6. Branches communes à plusieurs sections	17
1.7. Résultats par établissement	22
2. Régime technique – Diplôme de fin d'études secondaires techniques	27
2.1. Candidats	29
2.2. Promotion	31
2.3. Mentions	35
2.4. Moyennes générales et mentions	36
2.5. Les différentes parties de l'examen	37
3. Régime de la formation de technicien – Diplôme de technicien	39
3.1. Candidats	41
3.2. Promotion	43
3.3. Mentions	47
3.4. Moyennes générales et mentions	48
3.5. Les différentes parties de l'examen	49
4. Formation professionnelle – CATP - CCM - CIP - DT - DAP - CCP	53
4.1. CATP - CCM - CIP - DT - DAP - CCP	55
4.2. Promotion	55
4.3. Certificats délivrés par métier et profession	58
5. Adultes – Diplômes et certifications	61
5.1. Candidats adultes	63
5.2. Promotion	63
5.3. Diplômes et certificats délivrés par section, métier et profession	65
6. Écoles internationales – Diplômes	69
6.1. Promotion	71
7. Équivalences	73
8. Résumé	75
8.1. Évolution des diplômes et certifications	77
8.2. Diplômes et certifications par sexe	78
8.3. Diplômes et certifications par nationalité	79
8.4. Diplômes et certifications par âge et par sexe	80

Établissements scolaires

AL	Athénée de Luxembourg
ALR	Atert-Lycée Réiden
CL	Centre de Logopédie
CNFPC	Centre national de formation professionnelle continue d'Esch-sur-Alzette
CNFPC-E	Centre national de formation professionnelle continue d'Ettelbruck
CSEE	Centre socio-éducatif de l'Etat
EPF	École Privée Fieldgen
EPMC	École Privée Marie-Consolatrice
EPND	École Privée Notre-Dame Sainte-Sophie
EPSA	École Privée Sainte-Anne
LAML	Lycée Aline Mayrisch Luxembourg
LCD	Lycée classique Diekirch
LCE	Lycée classique d'Echternach
LEM	Lycée Ermesinde
LGE	Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette
LGL	Lycée de Garçons Luxembourg
LHCE	Lycée Hubert Clément Esch-sur-Alzette
LJBM	Lycée Josy Barthel Mamer
LLJ	Lënster Lycée
LMRL	Lycée Michel Rodange
LN	Lycée du Nord
LNB	Lycée Nic-Biever
LRSL	Lycée Robert-Schuman Luxembourg
LTA	Lycée technique agricole
LTAM	Lycée technique des Arts et Métiers
LTB	Lycée technique de Bonnevoie
LTC	Lycée technique du Centre
LTE	Lycée technique d'Esch-sur-Alzette
LTECG	Lycée technique École de Commerce et de Gestion
LTETT	Lycée technique Ettelbruck
LTHAH	Lycée technique hôtelier Alexis-Heck
LTJB	Lycée technique Joseph Bech
LTL	Lycée technique de Lallange
LTMA	Lycée technique Mathias Adam
LTML	Lycée technique Michel Lucius
LTPEM	Lycée technique privé Emile Metz
LTPEs	Lycée technique pour Professions Éducatives et Sociales
LTPS	Lycée technique pour Professions de Santé
NOSL	Nordstadlycée
UELL	Uelzecht-Lycée

MENJE Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Introduction

Introduction

L'analyse statistique repose essentiellement sur l'exploitation du «fichier BAC» du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ce système centralisé couvre les élèves inscrits pour l'examen de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (diplôme de fin d'études secondaires, diplôme de fin d'études secondaires techniques et diplôme de technicien) qui fréquentent un établissement public ou un établissement privé qui suit les programmes de l'Education nationale.

Les données sur les élèves qui sont inscrits à l'examen de fin d'apprentissage du régime professionnel (ancien régime) proviennent des chambres professionnelles concernées, celles du nouveau régime proviennent du 'fichier élèves' du MENJE.

Les données sur les diplômes délivrés par les écoles privées et internationales (écoles qui ne suivent pas le programme de l'Education nationale) proviennent directement de ces écoles.

Les statistiques sur les diplômes et certificats délivrés sont un instrument important de planification et de mesure sur la production d'un système scolaire. Elles révèlent le nombre théorique d'étudiants qui pourraient entrer dans l'enseignement supérieur ou universitaire ainsi que ceux qui pourraient entrer dans le monde du travail avec un diplôme de fin d'études ou professionnel.

La présente publication donne un aperçu de tous les diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois public et privé pour l'année scolaire 2013-2014. Les résultats seront analysés suivant les variables disponibles (sexe, âge, nationalité, section, mention, métier) et comparés aux résultats des années antérieures.

Les différents diplômes et certificats passés en revue sont :

- le diplôme de fin d'études secondaires;
- le diplôme de fin d'études secondaires techniques;
- le diplôme de technicien;
- le certificat d'aptitude technique et professionnelle;
- le certificat de capacité manuelle;
- le certificat d'initiation technique et professionnelle;
- les diplômes et certifications de l'éducation et de l'apprentissage pour adultes;
- les baccalauréats internationaux;
- les diplômes délivrés par les écoles qui ne suivent pas le programme du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse;
- les équivalences prononcées pour un de ces diplômes ou certificats.

Enseignement
secondaire

Diplôme de
fin d'études
secondaires

1. Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

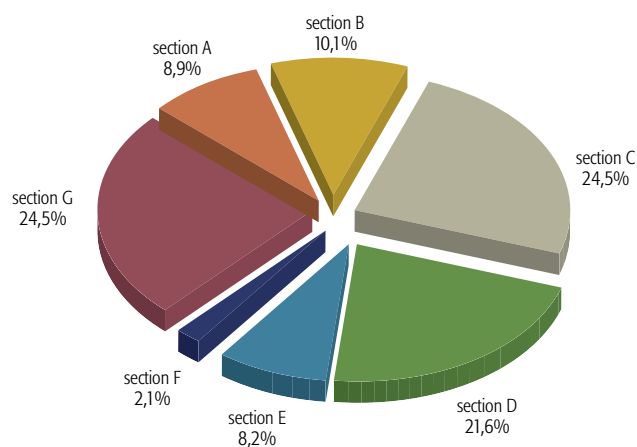
Les études secondaires sont sanctionnées par un diplôme de fin d'études secondaires spécifiant la section et les branches dans lesquelles le candidat a été examiné ainsi que la mention qu'il a obtenue.

1.1. Candidats

1.1.1. Les candidats par section

En 2013/14, les candidats à l'examen de fin d'études secondaires se répartissent comme suit sur les différentes sections:

CANDIDATS EN 2013/2014	
section	candidats
section A - Langues vivantes	159
section B - Mathématiques - Informatique	182
section C - Sciences naturelles - Mathématiques	440
section D - Sciences économiques - Mathématiques	388
section E - Arts plastiques	147
section F - Musique	38
section G - Sciences humaines et sociales	440
TOTAL	1794



Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

1.1.2. Les candidats par sexe

La répartition par sexe des candidats inscrits à l'examen de fin d'études secondaires montre que la part des candidats de sexe féminin dépasse toujours celle des élèves masculins:

ANNÉE	TOTAL	MASCULIN	%	FÉMININ	%
2000/01	1218	555	45,6%	663	54,4%
2001/02	1220	518	42,5%	702	57,5%
2002/03	1202	521	43,3%	681	56,7%
2003/04	1278	590	46,2%	688	53,8%
2004/05	1238	521	42,1%	717	57,9%
2005/06	1266	531	41,9%	735	58,1%
2006/07	1363	590	43,3%	773	56,7%
2007/08	1444	646	44,7%	798	55,3%
2008/09	1505	644	42,8%	861	57,2%
2009/10	1515	699	46,1%	816	53,9%
2010/11	1514	629	41,5%	885	58,5%
2011/12	1638	744	45,4%	894	54,6%
2012/13	1738	781	44,9%	957	55,1%
2013/14	1794	850	47,4%	944	52,6%

1.1.3. Les candidats par nationalité

	2010/11		2011/12		2012/13		2013/14	
luxembourgeois	1328	87,7%	1430	87,3%	1529	88,0%	1507	84,0%
portugais	72	4,8%	86	5,3%	81	4,7%	109	6,1%
italiens	12	0,8%	15	0,9%	19	1,1%	24	1,3%
allemands	19	1,3%	19	1,2%	13	0,7%	21	1,2%
belges	22	1,5%	15	0,9%	25	1,4%	33	1,8%
français	17	1,1%	24	1,5%	25	1,4%	32	1,8%
autres	44	2,9%	49	3,0%	46	2,6%	68	3,8%
total étrangers	186	12,3%	208	12,7%	209	12,0%	287	16,0%
TOTAL	1514	100%	1638	100%	1738	100%	1794	100%

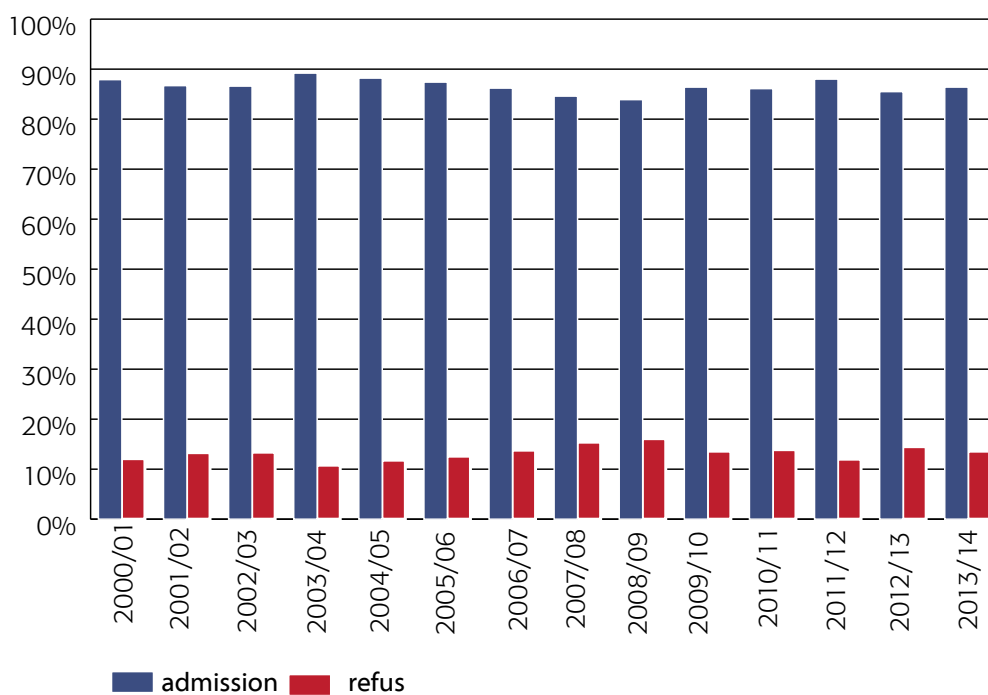
Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

1.2. Promotion

1.2.1. Bilan global de la promotion

ANNÉE	TOTAL	ADMISSION	%	REFUS	%
2000/01	1218	1071	87,9%	147	12,1%
2001/02	1220	1058	86,7%	162	13,3%
2002/03	1202	1041	86,6%	161	13,4%
2003/04	1278	1140	89,2%	138	10,8%
2004/05	1238	1092	88,2%	146	11,8%
2005/06	1266	1106	87,4%	160	12,6%
2006/07	1363	1175	86,2%	188	13,8%
2007/08	1444	1221	84,6%	223	15,4%
2008/09	1505	1263	83,9%	242	16,1%
2009/10	1515	1309	86,4%	206	13,6%
2010/11	1514	1303	86,1%	211	13,9%
2011/12	1638	1441	88,0%	197	12,0%
2012/13	1738	1486	85,5%	252	14,5%
2013/14	1794	1550	86,4%	244	13,6%



Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

1.2.2. Promotion par sexe

On peut constater que le taux de réussite des élèves féminins est supérieur à celui des élèves masculins:

année	MASCULIN				FÉMININ			
	ADMISSION		REFUS		ADMISSION		REFUS	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
2000/01	472	85,0%	83	15,0%	599	90,3%	64	9,7%
2001/02	428	82,6%	90	17,4%	630	89,7%	72	10,3%
2002/03	426	81,8%	95	18,2%	615	90,3%	66	9,7%
2003/04	509	86,3%	81	13,7%	631	91,7%	57	8,3%
2004/05	440	84,5%	81	15,5%	652	90,9%	65	9,1%
2005/06	448	84,4%	83	15,6%	658	89,5%	77	10,5%
2006/07	480	81,4%	110	18,6%	695	89,9%	78	10,1%
2007/08	519	80,3%	127	19,7%	702	88,0%	96	12,0%
2008/09	510	79,2%	134	20,8%	753	87,5%	108	12,5%
2009/10	584	83,5%	115	16,5%	725	88,8%	91	11,2%
2010/11	521	82,8%	108	17,2%	782	88,4%	103	11,6%
2011/12	638	85,8%	106	14,2%	803	89,8%	91	10,2%
2012/13	627	80,3%	154	19,7%	859	89,8%	98	10,2%
2013/14	712	83,8%	138	16,2%	838	88,8%	106	11,2%

1.2.3. Promotion par nationalité

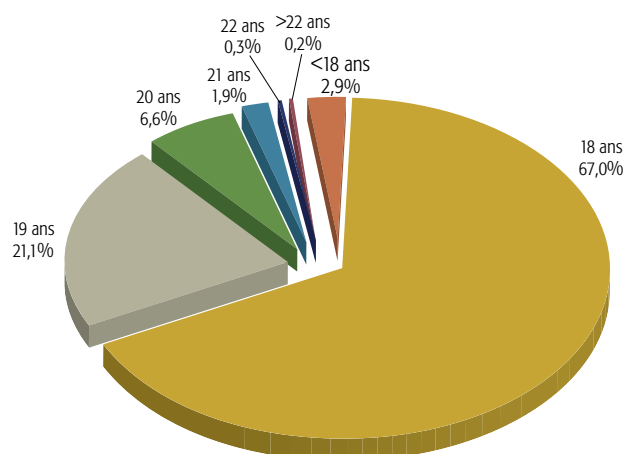
année	LUXEMBOURGEOIS				ÉTRANGERS			
	ADMISSION		REFUS		ADMISSION		REFUS	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
2000/01	962	88,7%	123	11,3%	109	82,0%	24	18,0%
2001/02	968	88,3%	128	11,7%	90	72,6%	34	27,4%
2002/03	900	87,1%	133	12,9%	141	83,4%	28	16,6%
2003/04	989	89,7%	113	10,3%	151	85,8%	25	14,2%
2004/05	950	89,0%	118	11,0%	142	83,5%	28	16,5%
2005/06	965	88,4%	127	11,6%	141	81,0%	33	19,0%
2006/07	1016	86,5%	159	13,5%	159	84,6%	29	15,4%
2007/08	1057	85,0%	186	15,0%	164	81,6%	37	18,4%
2008/09	1094	85,4%	187	14,6%	169	75,4%	55	24,6%
2009/10	1117	86,8%	170	13,2%	192	84,2%	36	15,8%
2010/11	1154	86,9%	174	13,1%	149	80,1%	37	19,9%
2011/12	1264	88,4%	166	11,6%	177	85,1%	31	14,9%
2012/13	1307	85,5%	222	14,5%	179	85,6%	30	14,4%
2013/14	1310	86,9%	197	13,1%	240	83,6%	47	16,4%

Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

1.2.4. Diplômes par âge et par sexe

ÂGE AU 1.9.2013	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL
< 18	25	20	45
18	439	599	1038
19	169	158	327
20	59	44	103
21	15	14	29
22	4	1	5
> 22	1	2	3
TOTAL	712	838	1550



1.2.5. Promotion par section

Les taux d'échec varient d'une section à l'autre de 3,8% (section A) jusqu'à 17,3% (section C).

	2013/2014			
	ADMISSION		REFUS	
	élèves	%	élèves	%
section A	153	96,2%	6	3,8%
section B	162	89,0%	20	11,0%
section C	364	82,7%	76	17,3%
section D	329	84,8%	59	15,2%
section E	135	91,8%	12	8,2%
section F	35	92,1%	3	7,9%
section G	372	84,5%	68	15,5%
TOTAL	1550	86,4%	244	13,6%

Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

1.3. Mentions

Les règlements grand-ducaux du 31 juillet 2006 portant organisation des examens ont redéfini les mentions de la manière suivante:

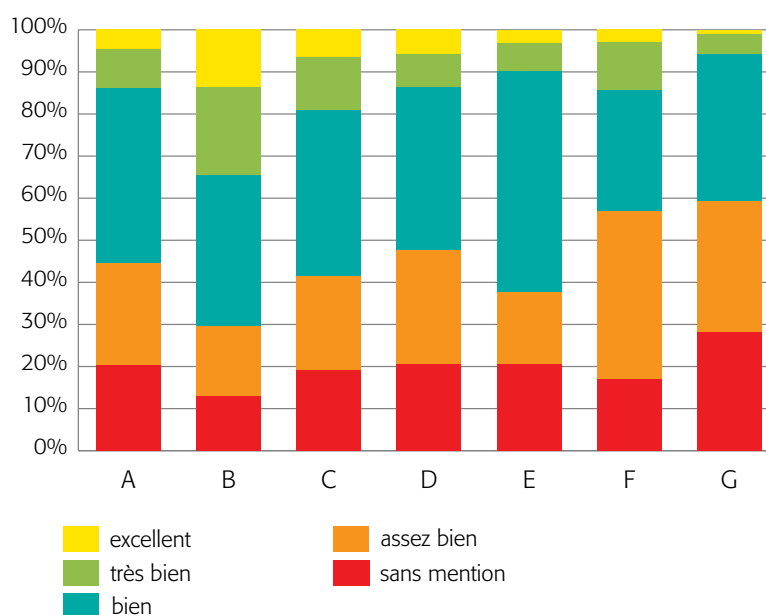
- La mention «assez bien» si la moyenne est supérieure ou égale à 36 points;
- La mention «bien» si la moyenne est supérieure ou égale à 40 points;
- La mention «très bien» si la moyenne est supérieure ou égale à 48 points;
- La mention «excellent» si la moyenne est supérieure ou égale à 52 points.

Les mentions ne sont pas décernées aux élèves si la moyenne est inférieure à 36 points ou si les élèves sont admis par compensation.

Les mentions accordées aux élèves ayant réussi l'examen de fin d'études secondaires se répartissent comme suit:

mentions	2011/2012		2012/2013		2013/2014	
	élèves	%	élèves	%	élèves	%
excellent	38	2,6%	58	3,7%	80	5,2%
très bien	118	8,2%	123	7,9%	150	9,7%
bien	617	42,8%	638	41,2%	604	39,0%
assez bien	360	25,0%	362	23,4%	387	25,0%
satisfaisant / sans mention	308	21,4%	305	19,7%	329	21,2%
TOTAL ADMIS	1441	100%	1486	96%	1550	100%

Le graphique qui suit décrit la répartition des mentions pour les différentes sections (2013/2014):



Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

1.4. Moyennes générales et mentions (2013/2014)

MOYENNE GÉNÉRALE	SANS MENTION	ASSEZ BIEN	BIEN	TRÈS BIEN	EXCELLENT	REFUSÉS	TOTAL
11						1	1
19						1	1
20						2	2
21						4	4
22						2	2
23						2	2
24						8	8
25						12	12
26						12	12
27						17	17
28						22	22
29						22	22
30						25	25
31	2					26	28
32	14					20	34
33	41					22	63
34	69					18	87
35	88					8	96
36	29	104				6	139
37	38	86					124
38	16	98					114
39	13	99					112
40	11		102				113
41	7		102				109
42			101				101
43			65				65
44			85				85
45			66				66
46	1		57				58
47			26				26
48				66			66
49				29			29
50				41			41
51				14			14
52					46		46
53					12		12
54					7		7
55					10		10
57					4		4
58					1		1
absents						14	14
TOTAL	329	387	604	150	80	244	1794

1.5. Les différentes parties de l'examen

1.5.1. Résultat global

Dans ce chapitre seront analysés les résultats des différentes parties de l'examen de fin d'études secondaires, à savoir «l'écrit», «l'oral» et «l'année».

Pour pouvoir comparer les différentes parties, nous avons considéré la moyenne des notes par élève; les branches où les candidats étaient absents ne sont pas prises en considération car leur note 0 aurait falsifié les résultats et les moyennes globales. Ceci explique une différence possible entre les nombres de candidats dans les différentes parties de l'examen.

La note «année» est égale à la moyenne des notes annuelles.

La note «écrit» est égale à la moyenne des notes obtenues dans les épreuves écrites à l'examen.

La note «oral» est égale à la moyenne des notes obtenues dans les trois épreuves orales de l'examen, à savoir, dans la branche principale de la section et dans deux langues que le candidat a choisies.

Pour calculer la note de l'examen, la note à l'oral compte un quart, celle de l'épreuve écrite trois quarts.

Pour la note finale, la note de l'année intervient pour un tiers, celle de l'examen pour deux tiers.

En 2013/14, la moyenne globale de la partie «écrit» est inférieure de 4,5 points à celle de la note «année» et inférieure de 5,7 points à celle de «l'oral».

Par rapport à l'année précédente, on peut constater que les moyennes globales des trois parties de l'examen de fin d'études secondaires ne présentent pas de grandes variations.

MOYENNES GLOBALES			
	ANNÉE	ÉCRIT	ORAL
2000/01	40.5	38.1	42.8
2001/02	41.6	37.8	42.4
2002/03	42.0	37.9	42.6
2003/04	41.9	38.1	42.5
2004/05	42.0	38.0	42.2
2005/06	42.2	38.0	42.4
2006/07	41.9	37.6	42.8
2007/08	41.9	37.2	42.4
2008/09	41.8	36.7	42.8
2009/10	42.3	36.9	42.8
2010/11	41.9	37,2	42.6
2011/12	41.8	37.2	42.6
2012/13	41.6	37.4	42.7
2013/14	41.9	37.4	43.1

Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

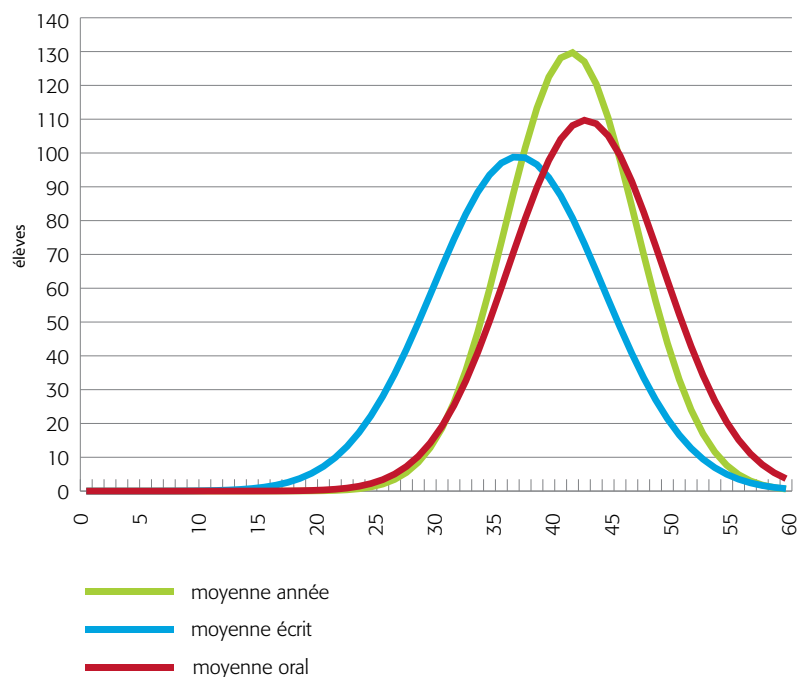
L'analyse de la répartition des notes de chaque partie donne lieu aux observations suivantes:

- 0,9% des élèves présentent une moyenne «année» inférieure à 30 points. Pour les résultats de «l'écrit» et de «l'oral», ces taux s'élèvent respectivement à 12,5% et à 2,4%
- En ce qui concerne les notes de 50 points et plus, on peut constater les taux suivants: 10,6% pour «l'année», 5,2% pour «l'écrit» et 16,2% pour «l'oral».
- Pour la note «année», 60,4% des notes se situent entre 37 et 45 avec un point culminant autour de la moyenne de 39 points.
- Comme la partie «année» présente peu de notes insuffisantes, on peut conclure que, d'une manière générale, ces notes ont positivement influencé les résultats de l'examen.
- Il en est de même des notes de «l'oral» qui, plus élevées que celles des autres parties, ont permis à un grand nombre d'élèves d'améliorer leur score global par rapport à leurs résultats plus faibles à «l'écrit».

Le graphique qui suit présente une approximation des résultats réels par une courbe de Gauss afin de mieux visualiser la répartition des points des trois parties de l'examen, à savoir l'année, l'écrit et l'oral.

Enseignement secondaire

Répartition des moyennes (2013/2014)



1.5.2. Résultat par section

Il ressort du tableau ci-dessous que la tendance globale décrite au chapitre précédent est confirmée pour les différentes sections, à savoir:

- La moyenne de «l'écrit» est la plus basse des trois parties de l'examen.
- La note moyenne «année» dépasse celle de «l'écrit» d'au moins 2,0 points (section B) jusqu'à 4,6 points (sections C et D).
- La note moyenne «oral» dépasse celle de «l'écrit» d'au moins 2,0 points (section F) jusqu'à 6,2 points (sections A et C).

SECTION	ANNÉE		ECRIT		ORAL	
	candidats	moyenne	candidats	moyenne	candidats	moyenne
section A	159	43,0	159	38,5	159	44,7
section B	182	44,2	182	40,2	182	45,5
section C	440	42,0	436	37,4	436	43,6
section D	388	41,8	384	37,2	384	43,1
section E	147	43,0	147	38,6	147	41,7
section F	38	41,8	38	38,0	38	40,0
section G	440	40,1	437	35,6	437	41,7

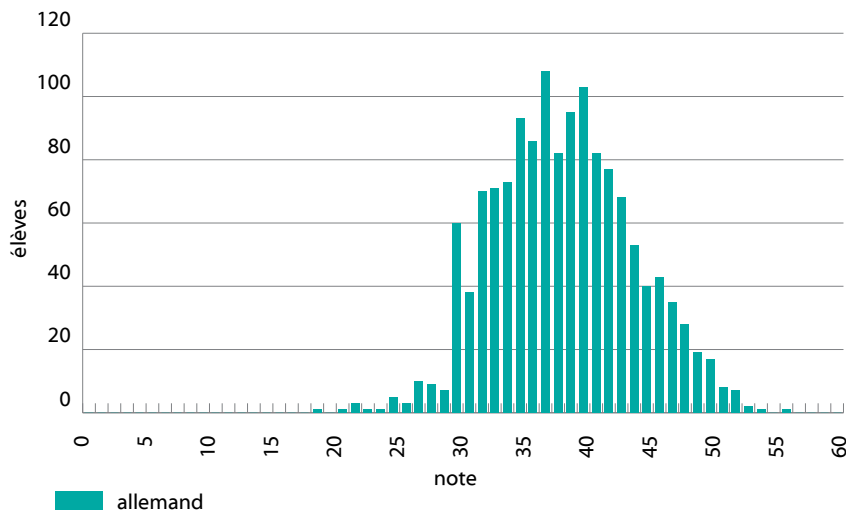
1.6. Branches communes à plusieurs sections

Dans ce chapitre, on va décrire la répartition des moyennes par branche pour celles qui ont des programmes communs pour plusieurs sections en indiquant le nombre de candidats, les notes minimales et maximales, la moyenne générale de la branche et l'écart type qui décrit la dispersion des notes.

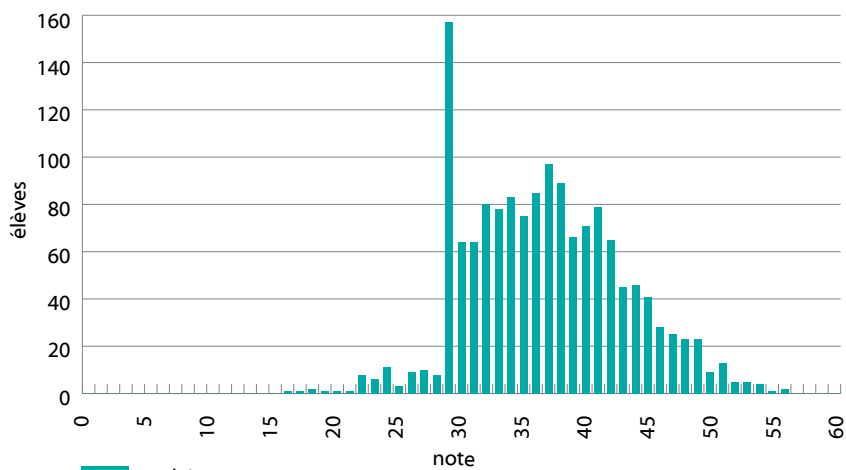
branche	sections	candidats	note minimale	note maximale	moyenne	écart-type
allemand	B,C,D,E,F,G	1401	19	56	38,4	5,54
anglais	B,C,D,E,F,G	1485	17	57	37,7	6,36
chimie	B,C	618	2	60	38,4	11,09
économie générale	A,B,C	589	22	60	40,8	9,53
français	B,C,D,E,F,G	1153	13	56	36,8	6,14
histoire	A,B,C,D	731	10	58	39,3	7,76
mathématiques	E,F,G	622	8	60	37,9	9,88
philosophie	A,D,G	979	10	57	38,9	7,66
philosophie	B,C	618	17	57	41,2	6,55
philosophie	E,F	185	12	52	36,8	6,67
physique	B,C	618	5	60	36,7	11,66

Enseignement secondaire

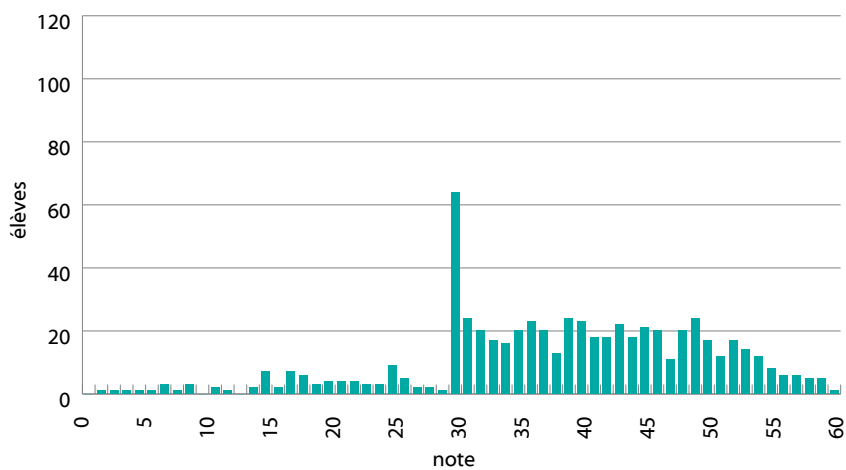
Diplôme de fin d'études secondaires



allemand



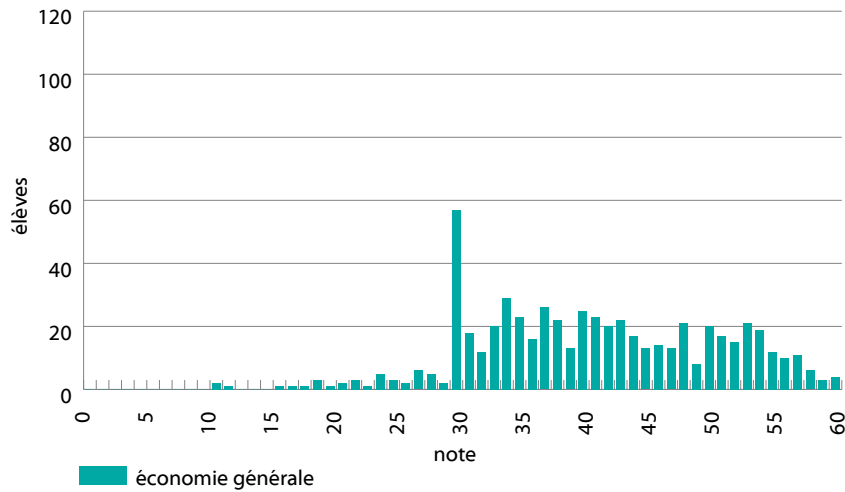
anglais



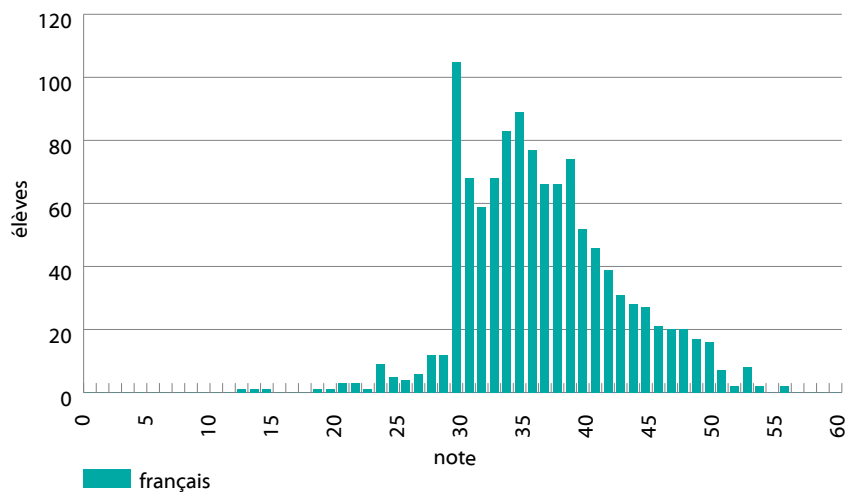
chimie

Enseignement secondaire

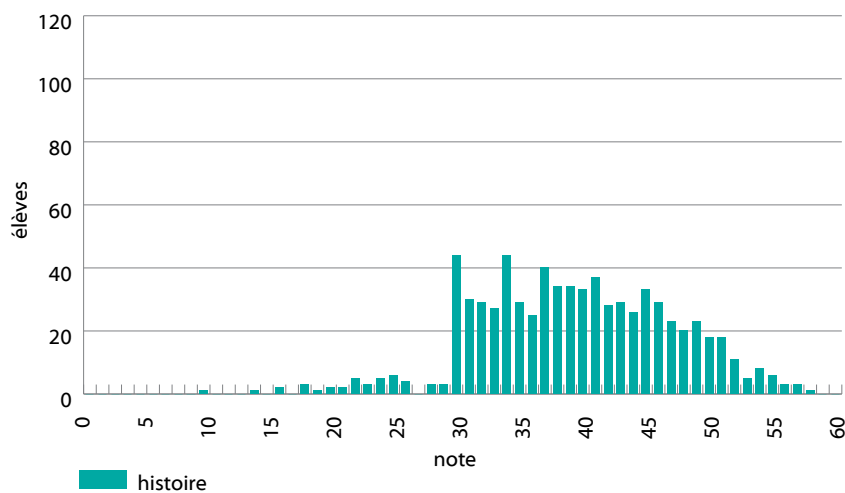
Diplôme de fin d'études secondaires



candidats 589
moyenne 40,7
écart-type 9,53
sections A, B, C



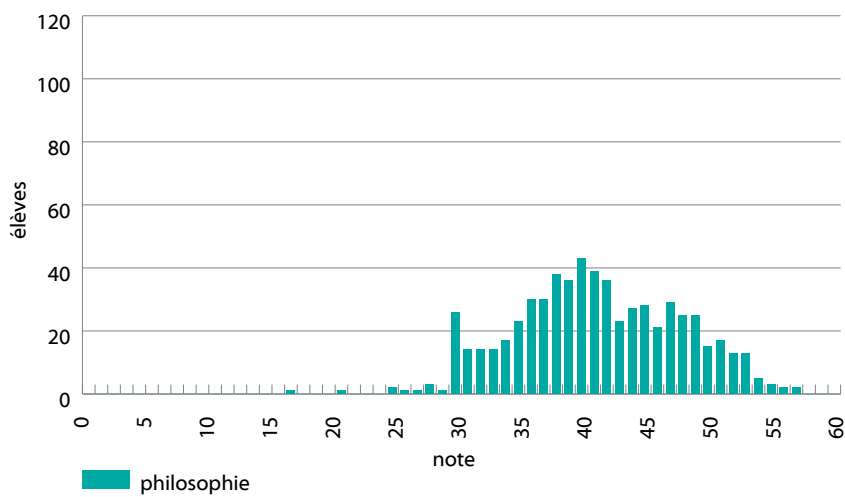
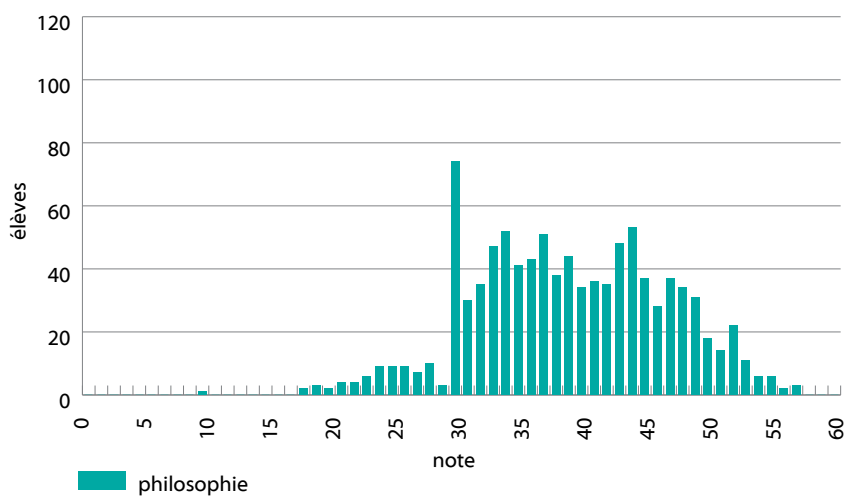
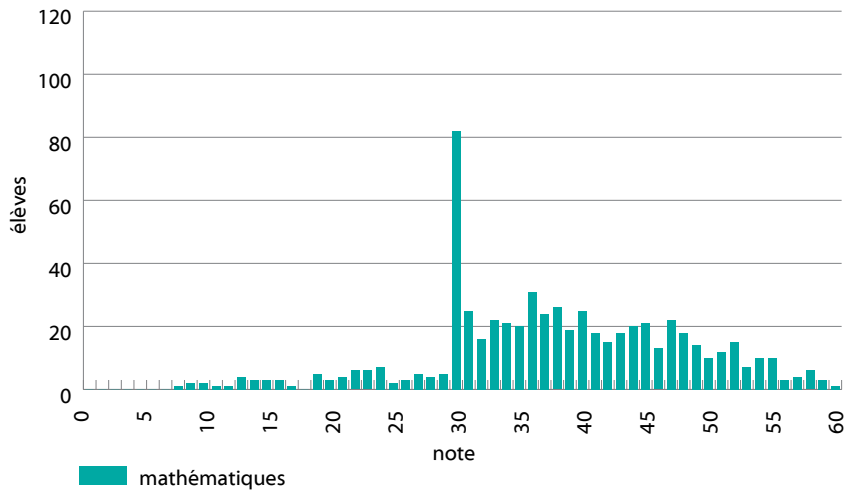
candidats 1153
moyenne 36,8
écart-type 6,14
sections B, C, D, E, F, G



candidats 731
moyenne 39,3
écart-type 7,76
sections A, B, C, D

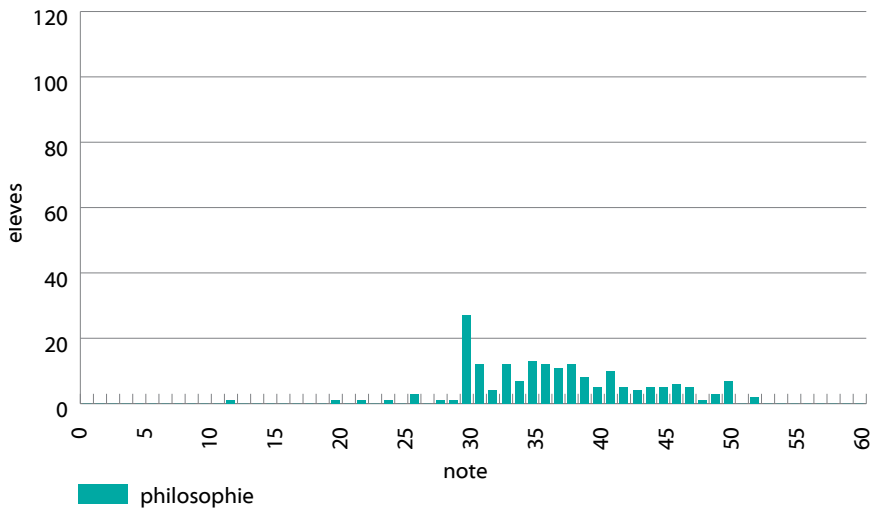
Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

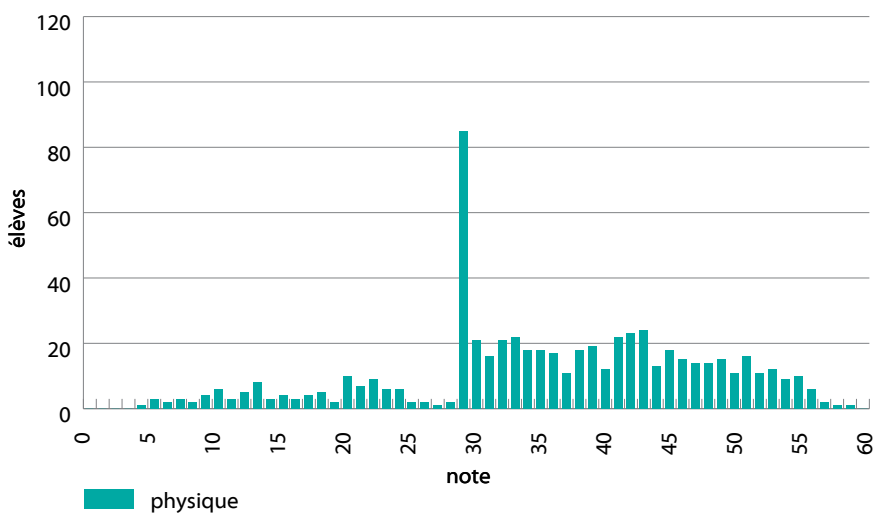


Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires



candidats 185
moyenne 36,8
écart-type 6,67
sections E,F



candidats 618
moyenne 36,7
écart-type 11,66
sections B,C

Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

1.7. Résultats par établissement

Dans ce chapitre seront analysés les résultats par établissement en indiquant le nombre de candidats, la moyenne générale et l'écart type pour les trois parties de l'examen, à savoir, l'année, l'écrit et l'oral.

Les candidats absents ne sont pas pris en considération car leur note 0 aurait falsifié les moyennes globales. Ceci explique une éventuelle différence de candidats dans les différentes parties de l'examen.

En ce qui concerne les résultats globaux des différents établissements, on peut constater que:

- les moyennes de «l'année» se situent entre 40,2 et 43,4;
- les moyennes de «l'écrit» se situent entre 34,1 et 40,5;
- les moyennes de «l'oral» se situent entre 41,6 et 44,2.

RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT 2013/2014									
bâtiment	ANNÉE			ÉCRIT			ORAL		
	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type
AL	202	43,4	5,66	202	40,5	6,96	202	43,9	6,84
LAML	134	42,6	5,38	133	38,2	6,48	133	44,0	6,77
LCD	237	41,5	5,08	237	37,9	7,08	237	42,4	5,97
LCE	130	41,8	5,77	130	37,6	7,19	130	42,1	6,35
LEM	16	42,7	3,69	16	37,9	5,30	16	43,6	6,56
LGE	172	41,7	5,15	170	37,5	6,79	170	42,7	6,35
LGL	165	42,2	5,34	163	38,1	6,87	163	44,2	6,79
LHCE	140	42,2	5,17	140	36,6	6,66	140	43,2	6,20
LJBM	23	42,0	4,61	23	38,3	5,70	23	43,5	6,05
LMRL	232	41,9	5,95	228	36,4	7,48	228	42,6	6,47
LN	55	40,2	3,99	55	37,3	5,64	55	43,5	5,33
LNB	46	41,4	6,94	46	36,2	8,11	46	42,1	8,08
LRSL	155	40,3	5,60	153	34,1	7,63	153	43,4	6,55
SLL	28	41,5	7,08	28	35,0	8,98	28	41,6	7,35
EPF	59	41,4	4,65	59	36,8	5,90	59	43,1	4,84
EPND									
TOTAL	1794	41,9	5,52	1783	37,4	7,19	1783	43,1	6,48

Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

SECTION A - RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT 2013/2014									
bâtiment	ANNÉE			ÉCRIT			ORAL		
	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type
AL	16	42,0	5,60	16	38,1	6,94	16	45,1	7,25
LAML	16	44,8	4,79	16	41,1	5,25	16	43,8	5,65
LCD	19	41,0	3,87	19	40,9	4,25	19	43,2	5,24
LCE	10	44,8	5,44	10	40,1	5,59	10	44,6	3,80
LEM	5	44,0	4,05	5	38,0	5,76	5	47,6	2,58
LGE	17	45,9	4,65	17	40,5	7,46	17	47,4	4,47
LGL	12	42,8	5,23	12	40,3	5,57	12	42,9	6,80
LHCE	14	42,9	4,73	14	37,2	5,24	14	45,1	5,57
LJBM									
LMRL	27	43,2	5,28	27	36,3	6,54	27	44,5	5,74
LN									
LNB									
LRSL	11	41,7	4,96	11	37,0	5,58	11	45,1	2,43
SLL									
EPF	12	40,2	3,34	12	34,4	4,31	12	44,1	4,84
EPND									
TOTAL	159	43,0	5,10	159	38,5	6,24	159	44,7	5,54

SECTION B - RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT 2013/2014									
bâtiment	ANNÉE			ÉCRIT			ORAL		
	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type
AL	20	46,8	4,82	20	45,2	6,80	20	49,4	5,33
LAML	23	43,8	4,57	23	38,6	5,15	23	46,0	6,19
LCD	22	45,8	5,30	22	43,6	6,62	22	46,0	5,08
LCE	15	41,9	8,78	15	38,1	11,03	15	40,9	6,08
LEM									
LGE	13	43,1	6,97	13	36,6	10,09	13	46,2	7,87
LGL	20	47,0	4,96	20	43,7	6,01	20	48,2	6,66
LHCE	20	42,9	6,41	20	36,4	8,73	20	44,1	6,69
LJBM	2	43,0	5,00	2	39,0	7,00	2	41,5	8,50
LMRL	19	45,1	5,44	19	41,1	7,17	19	46,6	4,39
LN	10	40,9	4,53	10	40,0	5,62	10	44,0	5,76
LNB	6	43,7	9,67	6	38,2	10,85	6	40,3	12,63
LRSL	7	43,4	5,39	7	37,0	7,82	7	44,0	7,43
SLL	5	39,8	4,49	5	33,8	4,71	5	41,0	5,62
EPF									
EPND									
TOTAL	182	44,2	6,23	182	40,2	8,26	182	45,5	6,90

Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

SECTION C - RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT 2013/2014									
bâtiment	ANNÉE			ÉCRIT			ORAL		
	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type
AL	52	45,6	5,58	52	42,1	7,27	52	46,4	5,74
LAML	40	42,3	5,42	40	37,4	7,49	40	43,8	6,83
LCD	68	40,3	5,31	68	35,8	7,49	68	42,1	6,40
LCE	30	40,0	5,20	30	35,6	6,81	30	41,9	7,11
LEM	5	43,0	0,63	5	39,8	1,47	5	41,8	6,11
LGE	29	41,0	6,55	27	35,9	8,61	27	46,1	6,38
LGL	36	42,6	5,86	35	37,7	7,46	35	45,7	6,99
LHCE	28	42,5	4,92	28	37,5	5,92	28	43,9	6,11
LJBM	8	44,5	4,12	8	39,1	6,58	8	46,5	4,53
LMRL	40	42,0	7,02	39	37,6	8,69	39	42,9	6,57
LN	22	40,6	3,92	22	37,0	5,86	22	44,6	4,57
LNB	14	39,4	7,53	14	34,2	8,46	14	38,2	8,28
LRSL	36	41,2	6,47	36	35,5	8,82	36	41,9	8,25
SLL	10	42,9	7,11	10	38,6	8,82	10	42,1	6,41
EPF	22	42,5	5,31	22	37,6	6,36	22	43,5	5,03
EPND									
TOTAL	440	42,0	5,99	436	37,4	7,79	436	43,6	6,82

SECTION D - RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT 2013/2014									
bâtiment	ANNÉE			ÉCRIT			ORAL		
	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type
AL	40	41,8	6,07	40	39,9	6,57	40	41,6	6,70
LAML	25	41,7	5,66	25	36,8	6,51	25	41,2	8,00
LCD	49	42,1	4,21	49	38,6	6,42	49	43,5	5,20
LCE	25	43,4	5,60	25	39,0	7,95	25	42,1	7,67
LEM									
LGE	33	40,3	3,98	33	38,5	5,32	33	41,8	4,73
LGL	48	41,2	4,96	47	37,0	6,90	47	44,4	5,92
LHCE	33	43,8	4,61	33	37,5	7,32	33	42,8	7,20
LJBM									
LMRL	55	42,0	5,85	53	35,4	7,33	53	43,2	5,13
LN	3	37,7	1,70	3	32,7	3,30	3	41,7	0,94
LNB	11	43,7	6,44	11	37,3	8,53	11	46,3	4,35
LRSL	51	40,7	5,81	50	35,0	7,83	50	44,6	6,07
SLL	8	41,1	9,18	8	32,9	11,36	8	43,1	9,75
EPF	7	43,0	3,55	7	38,6	6,39	7	43,0	4,50
EPND									
TOTAL	388	41,8	5,47	384	37,2	7,32	384	43,1	6,30

Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

SECTION E - RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT 2013/2014									
bâtiment	ANNÉE			ÉCRIT			ORAL		
	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type
AL	24	42,3	5,39	24	39,1	5,65	24	41,5	5,92
LAML	15	44,3	4,71	15	41,1	5,30	15	46,9	6,06
LCD	16	42,6	3,90	16	38,5	6,05	16	40,9	5,47
LCE	12	43,6	5,17	12	39,7	5,37	12	39,7	5,66
LEM									
LGE	32	43,2	3,74	32	37,8	4,98	32	40,9	6,06
LGL	27	41,6	4,16	27	38,0	4,85	27	42,9	6,02
LHCE									
LJBM									
LMRL	21	44,2	4,45	21	37,9	5,57	21	39,7	6,09
LN									
LNB									
LRSL									
SLL									
EPF									
EPND									
TOTAL	147	43,0	4,56	147	38,6	5,44	147	41,7	6,28

SECTION F - RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT 2013/2014									
bâtiment	ANNÉE			ÉCRIT			ORAL		
	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type
AL	24	41,3	4,07	24	37,9	6,33	24	39,4	6,10
LAML									
LCD	7	40,1	5,67	7	37,0	6,35	7	40,6	5,63
LCE									
LEM									
LGE	7	45,1	4,16	7	39,3	5,90	7	41,6	5,04
LGL									
LHCE									
LJBM									
LMRL									
LN									
LNB									
LRSL									
SLL									
EPF									
EPND									
TOTAL	38	41,8	4,72	38	38,0	6,30	38	40,0	5,90

Enseignement secondaire

Diplôme de fin d'études secondaires

SECTION G - RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT 2013/2014									
bâtiment	ANNÉE			ÉCRIT			ORAL		
	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type	candidats	moyenne	écart type
AL	26	42,8	4,65	26	40,2	6,20	26	43,6	6,20
LAML	15	39,1	4,96	14	35,6	5,15	14	43,3	4,16
LCD	56	40,6	4,91	56	36,4	6,73	56	40,9	5,98
LCE	38	40,6	4,00	38	36,8	5,00	38	42,7	5,13
LEM	6	41,3	4,35	6	36,3	6,32	6	41,7	7,63
LGE	41	39,2	3,24	41	36,3	5,53	41	39,9	5,42
LGL	22	39,9	4,08	22	35,2	6,21	22	40,2	6,46
LHCE	45	40,2	4,58	45	35,3	5,62	45	42,0	5,04
LJBM	13	40,3	4,05	13	37,6	4,73	13	42,0	5,71
LMRL	70	39,9	5,32	69	35,0	7,10	69	41,1	7,29
LN	20	39,8	3,84	20	37,0	5,02	20	42,2	5,90
LNB	15	40,6	4,05	15	36,5	5,33	15	43,3	5,40
LRSL	50	38,3	4,09	49	31,0	5,59	49	43,0	5,76
SLL	5	41,0	4,15	5	32,2	4,96	5	38,8	4,92
EPF	18	40,3	4,42	18	36,8	5,51	18	42,1	4,52
EPND									
TOTAL	440	40,1	4,57	437	35,6	6,32	437	41,7	6,01

Régime technique

Diplôme de
fin d'études
secondaires
techniques

2. Régime technique

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

Le cycle supérieur du régime technique est sanctionné par un examen organisé sur le plan national. Aux candidats ayant réussi à cet examen, il est délivré un diplôme de fin d'études secondaires techniques qui spécifie la division et les branches dans lesquelles les candidats ont été examinés et il certifie que les candidats possèdent les connaissances requises pour aborder les études supérieures.

L'examen final a lieu en classe de 13e pour la division technique générale, la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales, pour la première fois la division artistique et en fin de classe de 14e pour les divisions des professions de santé et des professions sociales (ancien régime) .

Régime technique

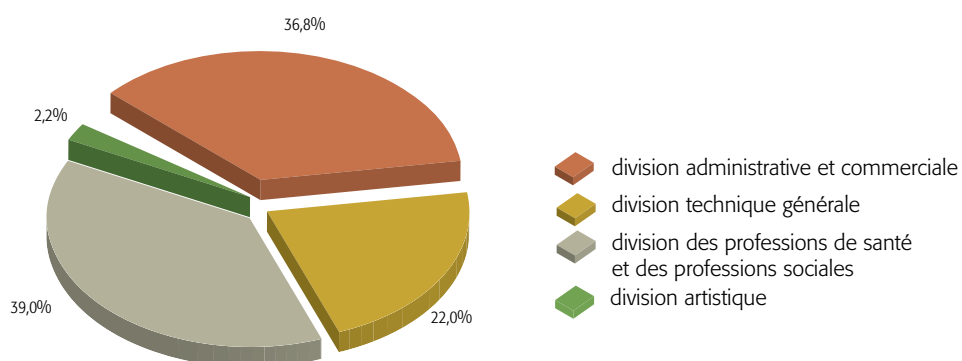
Diplôme de fin d'études secondaires techniques

2.1. Candidats

2.1.1. Les candidats par division et section

Le régime technique est subdivisé en quatre divisions. En 2013/14, les candidats à l'examen de fin d'études secondaires techniques se répartissent comme suit sur les différentes sections:

DIVISION	SECTION	CANDIDATS
division administrative et commerciale	gestion (CG)	399
	communication et organisation (CC)	27
division technique générale	technique générale (GE)	244
	informatique (GI)	11
division des professions de santé et des professions sociales	formation de l'éducateur (ED)	283
	sciences de la santé (SH)	52
	formation de l'infirmier (SI)	112
	assistant technique médical-radiologie (SR) / ancien régime	1
	formation de l'infirmier (SI) / ancien régime	4
division artistique	artistique (AR)	26
TOTAL		1159



Régime technique

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

2.1.2. Les candidats par sexe

La part des élèves de sexe féminin est bien supérieure à celle des élèves de sexe masculin

ANNÉE	TOTAL	MASCULIN	%	FÉMININ	%
2001/02	778	296	38,0%	482	62,0%
2002/03	879	349	39,7%	530	60,3%
2003/04	901	366	40,6%	535	59,4%
2004/05	962	385	40,0%	577	60,0%
2005/06	901	371	41,2%	530	58,8%
2006/07	996	400	40,2%	596	59,8%
2007/08	910	378	41,5%	532	58,5%
2008/09	903	369	40,9%	534	59,1%
2009/10	961	401	41,7%	560	58,3%
2010/11	1045	465	44,5%	580	55,5%
2011/12	1217	486	39,9%	731	60,1%
2012/13	1157	494	42,7%	663	57,3%
2013/14	1159	476	41,1%	683	58,9%

2.1.3. Les candidats par nationalité

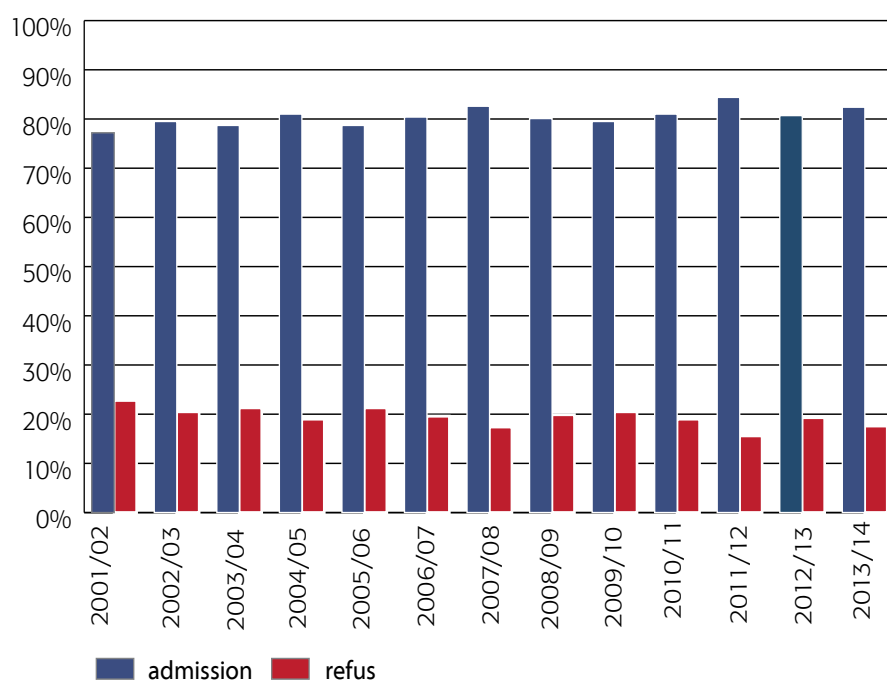
	2010/11		2011/12		2012/13		2013/14	
luxembourgeois	788	64,7%	949	82,0%	877	75,7%	859	74,1%
portugais	148	12,2%	171	14,8%	175	15,1%	196	16,9%
italiens	27	2,2%	26	2,2%	18	1,6%	19	1,6%
allemands	5	0,4%	4	0,3%	5	0,4%	4	0,3%
belges	7	0,6%	7	0,6%	8	0,7%	10	0,9%
français	16	1,3%	22	1,9%	19	1,6%	16	1,4%
autres	54	4,4%	38	3,3%	55	4,7%	55	4,7%
total étrangers	257	21,1%	268	23,2%	280	24,2%	300	25,9%
TOTAL	1045	85,9%	1217	105,2%	1157	100%	1159	100%

2.2. Promotion

2.2.1. Bilan global de la promotion

Presque un élève sur cinq ne réussit pas l'examen de fin d'études secondaires techniques.

ANNÉE	TOTAL	ADMIS	%	REFUS	%
2001/02	778	601	77,2%	177	22,8%
2002/03	879	699	79,5%	180	20,5%
2003/04	901	709	78,7%	192	21,3%
2004/05	962	779	81,0%	183	19,0%
2005/06	901	709	78,7%	192	21,3%
2006/07	996	801	80,4%	195	19,6%
2007/08	910	752	82,6%	158	17,4%
2008/09	903	723	80,1%	180	19,9%
2009/10	961	764	79,5%	197	20,5%
2010/11	1045	846	81,0%	199	19,0%
2011/12	1217	1027	84,4%	190	15,6%
2012/13	1157	934	80,7%	223	19,3%
2013/14	1159	955	82,4%	204	17,6%



Régime technique

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

2.2.2. Promotion par sexe

Le taux d'admission des élèves de sexe féminin est supérieur à celui des élèves de sexe masculin:

année	MASCULIN				FÉMININ			
	ADMISSION		REFUS		ADMISSION		REFUS	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
2001/02	201	67,9%	95	32,1%	400	83,0%	82	17,0%
2002/03	257	73,6%	92	26,4%	442	83,4%	88	16,6%
2003/04	269	73,5%	97	26,5%	440	82,2%	95	17,8%
2004/05	290	75,3%	95	24,7%	489	84,7%	88	15,3%
2005/06	283	76,3%	88	23,7%	426	80,4%	104	19,6%
2006/07	304	76,0%	96	24,0%	497	83,4%	99	16,6%
2007/08	296	78,3%	82	21,7%	456	85,7%	76	14,3%
2008/09	276	74,8%	93	25,2%	447	83,7%	87	16,3%
2009/10	294	73,3%	107	26,7%	470	83,9%	90	16,1%
2010/11	362	77,8%	103	22,2%	484	83,4%	96	16,6%
2011/12	395	81,3%	91	18,7%	632	86,5%	99	13,5%
2012/13	385	77,9%	109	22,1%	549	82,8%	114	17,2%
2013/14	388	81,5%	88	18,5%	567	83,0%	116	17,0%

2.2.3. Promotion par nationalité

En 2013/14, le taux d'admission des élèves étrangers est supérieur à celui des élèves luxembourgeois.

année	LUXEMBOURGEOIS				ÉTRANGERS			
	ADMISSION		REFUS		ADMISSION		REFUS	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
2001/02	458	78,2%	128	21,8%	143	74,5%	49	25,5%
2002/03	533	80,9%	126	19,1%	166	75,5%	54	24,5%
2003/04	532	80,2%	131	19,8%	177	74,4%	61	25,6%
2004/05	567	80,7%	136	19,3%	212	81,9%	47	18,1%
2005/06	520	78,9%	139	21,1%	189	78,1%	53	21,9%
2006/07	572	79,9%	144	20,1%	229	81,8%	51	18,2%
2007/08	545	82,5%	116	17,5%	207	83,1%	42	16,9%
2008/09	517	79,8%	131	20,2%	206	80,8%	49	19,2%
2009/10	572	80,1%	142	19,9%	192	77,7%	55	22,3%
2010/11	631	80,1%	157	19,9%	215	83,7%	42	16,3%
2011/12	808	85,1%	141	14,9%	219	81,7%	49	18,3%
2012/13	713	81,3%	164	18,7%	221	78,9%	59	21,1%
2013/14	703	81,8%	156	18,2%	252	84,0%	48	16,0%

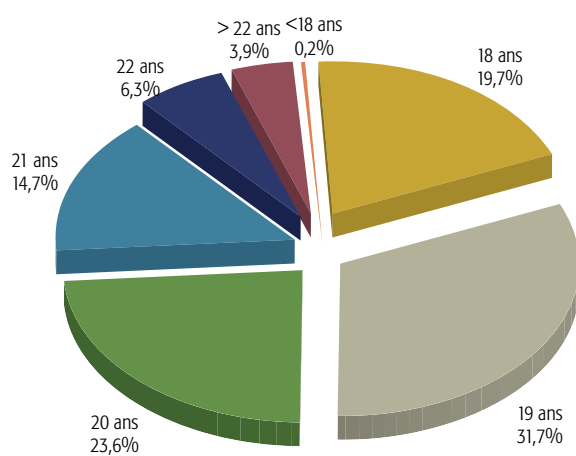
Régime technique

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

2.2.4. Diplômes par âge et par sexe

Pour l'année 2013/2014, la répartition des diplômé(e)s de fin d'études secondaires techniques par âge au 1.9.2013 est décrite par le tableau et le graphique qui suivent:

ÂGE AU 1.9.2013	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL
< 18	1	1	2
18	72	116	188
19	124	179	303
20	88	137	225
21	54	86	140
22	34	26	60
> 22	15	22	37
TOTAL	388	567	955



Régime technique

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

2.2.5. Promotion par section

	ADMISSION				REFUS			
	2012/2013		2013/2014		2012/2013		2013/2014	
	élèves	%	élèves	%	élèves	%	élèves	%
section CC	13	81,3%	24	88,9%	3	18,8%	3	11,1%
section CG	311	78,1%	336	84,2%	87	21,9%	63	15,8%
section GE	223	86,8%	197	80,7%	34	13,2%	47	19,3%
section GI	200	78,1%	10	90,9%	56	21,9%	1	9,1%
section ED	11	68,8%	245	86,6%	5	31,3%	38	13,4%
section SH	29	74,4%	37	71,2%	10	25,6%	15	28,8%
section SI	108	83,1%	80	71,4%	22	16,9%	32	28,6%
section SI ancien régime	36	90,0%	4	100,0%	4	10,0%	0	0,0%
sections SL, SR ancien régime	3	60,0%	1	100,0%	2	40,0%	0	0,0%
section AR			21	80,8%			5	19,2%
TOTAL	934	80,7%	955	82,4%	223	19,3%	204	17,6%

Régime technique

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

2.3. Mentions

Les règlements grand-ducaux du 31 juillet 2006 portant organisation des examens ont redéfini les mentions de la manière suivante:

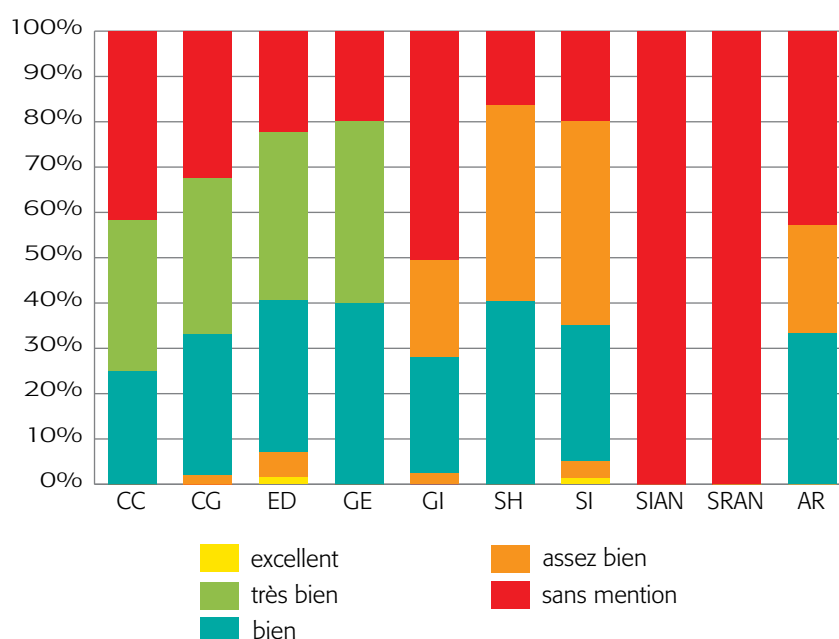
- La mention «assez bien» si la moyenne est supérieure ou égale à 36 points;
- La mention «bien» si la moyenne est supérieure ou égale à 40 points;
- La mention «très bien» si la moyenne est supérieure ou égale à 48 points;
- La mention «excellent» si la moyenne est supérieure ou égale à 52 points.

Les mentions ne sont pas décernées aux élèves si la moyenne est inférieure à 36 points ou si les élèves sont admis par compensation.

Les mentions accordées aux élèves ayant réussi l'examen de fin d'études secondaires techniques se répartissent comme suit:

mentions	2011/2012		2012/2013		2013/2014	
	élèves	%	élèves	%	élèves	%
excellent	5	0,5%	4	0,4%	4	0,4%
très bien	25	2,4%	33	3,5%	27	2,8%
bien	300	29,2%	312	33,4%	289	30,3%
assez bien	373	36,3%	315	33,7%	310	32,5%
sans mention	324	31,5%	270	28,9%	325	34,0%
TOTAL ADMIS	1027	100,0%	934	100,0%	955	100%

Le graphique qui suit décrit la répartition des mentions pour les différentes sections (2013/2014):



Régime technique

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

2.4. Moyennes générales et mentions

MOYENNE GÉNÉRALE	SANS MENTION	ASSEZ BIEN	BIEN	TRÈS BIEN	EXCELLENT	REFUSÉS	TOTAL
18						2	2
20						1	1
21						2	2
22						2	2
23						4	4
24						2	2
25						1	1
26						5	5
27						10	10
28						17	17
29						20	20
30						25	25
31	6					20	26
32	13					27	40
33	32					26	58
34	69					21	90
35	99					6	105
36	31	75				2	108
37	20	91				3	114
38	23	66					89
39	11	78				1	90
40	11		72				83
41	3		58				61
42	4		43				47
43	1		37				38
44	1		29				30
45	1		22				23
46			11				11
47			17				17
48				13			13
49				5			5
50				9			9
52					2		2
53					2		2
absents						7	7
TOTAL	325	310	289	27	4	204	1159

2.5. Les différentes parties de l'examen

2.5.1. Résultat global

La note «année» est égale à la moyenne des notes annuelles.

La note «écrit» est égale à la moyenne des notes obtenues dans les épreuves écrites à l'examen.

La note «oral» est égale à la moyenne des notes obtenues dans les deux épreuves orales de l'examen, à savoir, dans la branche qui dépend de la section et dans une langue que le candidat choisit.

Pour calculer la note de l'examen, la note à l'oral compte un quart, celle de l'épreuve écrite trois quarts, Pour la note finale, la note de l'année intervient pour un tiers, celle de l'examen pour deux tiers.

En 2013/14, la moyenne globale de la partie «écrit» est inférieure de 3,2 points à celle de la note «année» et inférieure de 5,0 points à celle de «l'oral».

Par rapport aux années précédentes, on peut constater que les moyennes globales des trois parties de l'examen de fin d'études secondaires techniques ne présentent que de petites variations.

MOYENNES GLOBALES			
	ANNÉE	ÉCRIT	ORAL
2001/02	41,0	35,0	39,8
2002/03	41,9	36,2	39,4
2003/04	41,5	36,4	39,7
2004/05	41,2	36,5	39,8
2005/06	41,3	35,7	39,8
2006/07	39,4	35,1	39,4
2007/08	39,4	35,6	39,1
2008/09	39,4	35,6	39,3
2009/10	39,2	35,0	38,8
2010/11	38,9	35,9	38,9
2011/12	38,9	35,8	39,6
2012/13	38,8	35,8	39,9
2013/14	38,6	35,4	40,4

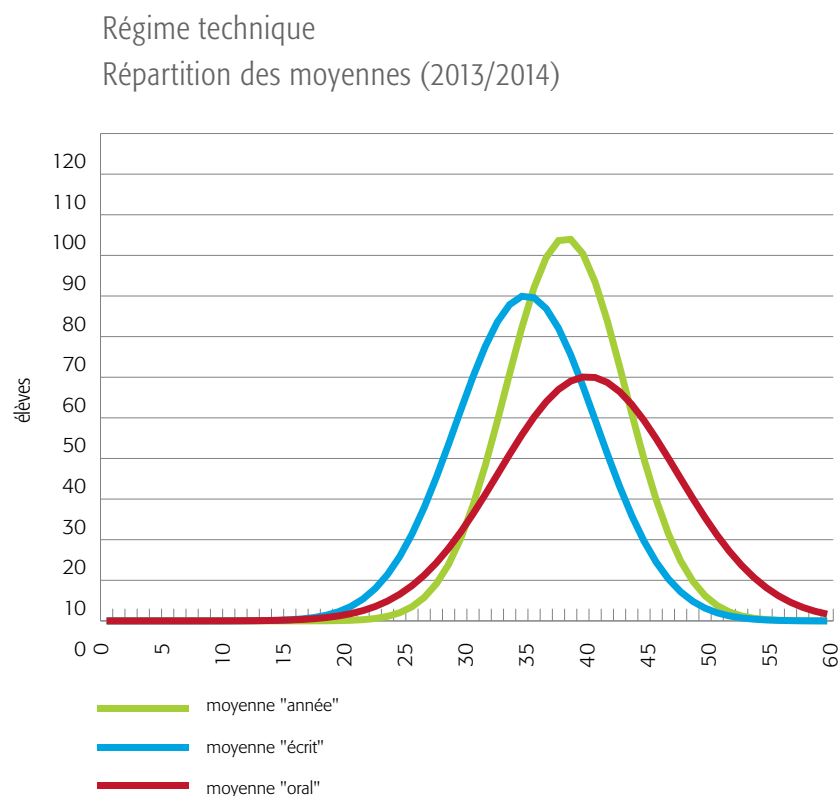
Pour l'année scolaire 2013/2014, l'analyse de la répartition des notes moyennes de chaque partie donne lieu aux observations suivantes:

- 2,4% des élèves présentent une moyenne «année» inférieure à 30 points. Pour les résultats de «l'écrit» et de «l'oral», ces taux s'élèvent respectivement à 13,4% et à 6,7%
- En ce qui concerne les notes de 50 points et plus, on peut constater les taux suivants: 2,2% pour «l'année», 0,7% pour «l'écrit» et 9,9% pour «l'oral».
- Pour la note «année», 71,7% des notes se situent entre 34 et 43 points avec un point culminant autour de la moyenne de 37 points.

Régime technique

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

Le graphique qui suit présente une approximation des résultats réels par une courbe de Gauss afin de mieux visualiser la répartition des points des trois parties de l'examen, à savoir l'année, l'écrit et l'oral,



2.5.2. Résultat par section

Il ressort du tableau ci-dessous que la tendance globale décrite au chapitre précédent est confirmée pour les différentes sections, à savoir:

la moyenne de «l'écrit» est la plus basse des trois parties de l'examen pour presque toutes les sections.

SECTION	ANNÉE		ÉCRIT		ORAL	
	candidats	moyenne	candidats	moyenne	candidats	moyenne
CC	27	38,1	27	34,4	27	39,1
CG	398	37,9	398	35,3	398	40,6
ED	283	40,0	280	35,2	280	37,9
GE	243	38,4	244	35,9	244	43,0
GI	11	36,7	11	39,5	11	46,1
SH	52	37,6	52	36,0		
SI	112	38,4	112	34,1	112	39,5
SIAN	4	37,5	4	35,8	4	36,5
SRAN	1	38,0	1	36,0	1	32,0
AR	26	39,6	26	37,3	26	43,7

Régime de la
formation de
technicien

Diplôme de
technicien

3. Régime de la formation de technicien

Diplôme de technicien

Le régime de la formation de technicien vise à former une main-d'œuvre hautement qualifiée grâce à une formation professionnelle très poussée. Le cycle supérieur du régime de la formation de technicien est sanctionné par un examen organisé sur le plan national. Aux candidats ayant réussi à cet examen, il est délivré un diplôme de technicien spécifiant la division et les branches dans lesquelles les candidats ont été examinés et certifiant qu'ils sont admissibles à des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à leurs études.

La réforme de la formation professionnelle a comme objectif de réorganiser le système de la formation professionnelle initiale et continue du Grand-Duché de Luxembourg.

Avec la réforme, le régime de la formation de technicien fait partie intégrante de la formation professionnelle. L'examen de fin d'études et le test intermédiaire ont été remplacés par les projets intégrés.

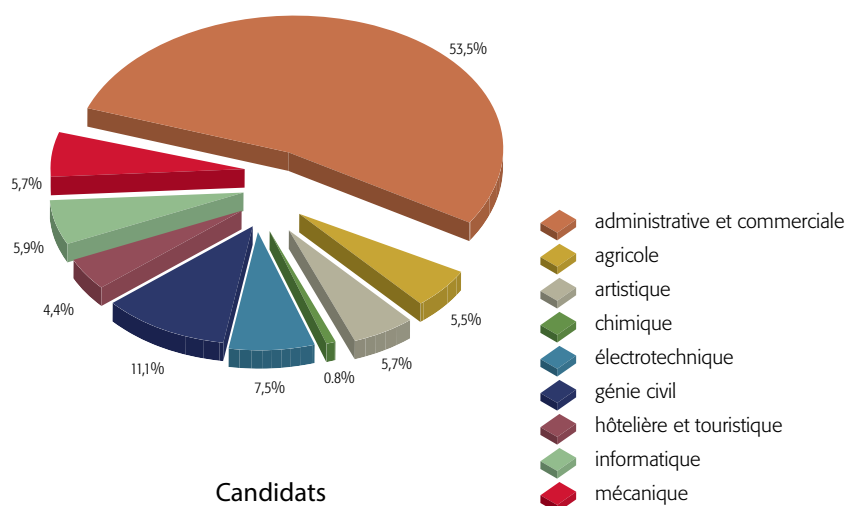
Les résultats des élèves en formation réformée menant au diplôme de technicien seront analysés dans le chapitre qui traite la formation professionnelle.

3.1. Candidats

3.1.1. Les candidats par division et section

En 2013/14, les candidats au diplôme de technicien se répartissent comme suit sur les différentes divisions et sections:

DIVISION	SECTION	CANDIDATS
division administrative et commerciale	administrative et commerciale (CM)	425
division agricole	agricole (AG)	18
	environnement naturel (EN)	11
	horticole (HR)	15
division artistique	audiovisuel (AU)	24
	arts (SA)	8
	dessin 3D (DE)	13
division chimique	chimique (CH)	6
division électrotechnique	communication (EC)	16
	énergie (EE)	44
division génie civil	bâtiment (BA)	52
	constructions civiles (CC)	22
	travaux publics (TP)	14
division hôtelière et touristique	hôtelière (HO)	19
	touristique (TO)	16
division informatique	informatique (IF)	47
division mécanique	mécanique d'automobiles (MA)	8
	mécanique générale (MG)	37
TOTAL		795



Régime de la formation de technicien

Diplôme de technicien

3.1.2. Les candidats par sexe

La part des élèves de sexe masculin reste bien plus élevée que celle des élèves de sexe féminin:

ANNÉE	TOTAL	MASCULIN	%	FÉMININ	%
2001/02	512	281	54,9%	231	45,1%
2002/03	528	298	56,4%	230	43,6%
2003/04	509	278	54,6%	231	45,4%
2004/05	575	337	58,6%	238	41,4%
2005/06	604	382	63,2%	222	36,8%
2006/07	682	395	57,9%	287	42,1%
2007/08	700	371	53,0%	329	47,0%
2008/09	709	398	56,1%	311	43,9%
2009/10	595	343	57,6%	252	42,4%
2010/11	699	376	53,8%	323	46,2%
2011/12	677	363	53,6%	314	46,4%
2012/13	736	397	53,9%	339	46,1%
2013/14	795	443	55,7%	352	44,3%

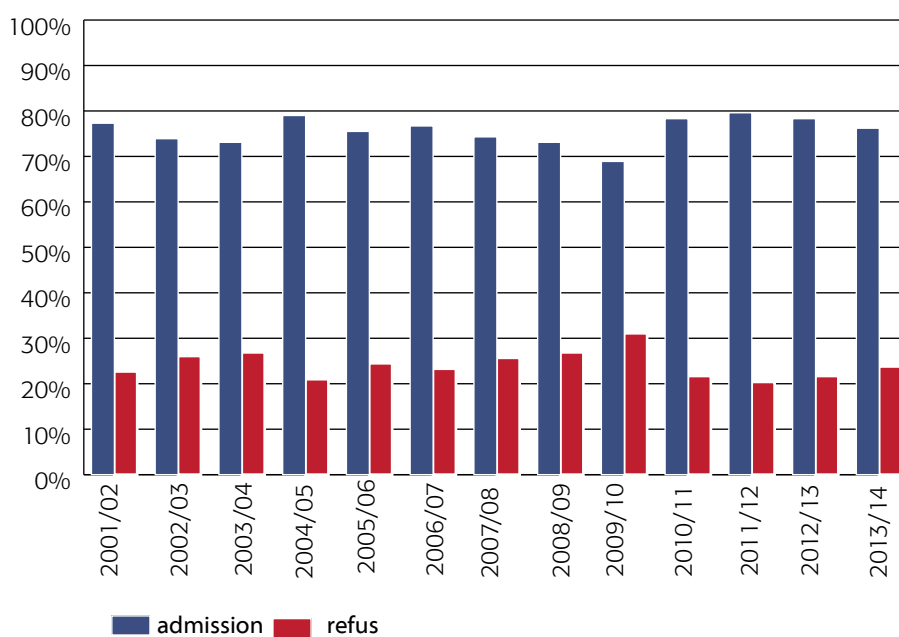
3.1.3. Les candidats par nationalité

	2010/11		2011/12		2012/13		2013/14	
luxembourgeois	456	65,2%	473	69,9%	496	67,4%	482	60,6%
portugais	161	23,0%	133	19,6%	160	21,7%	194	24,4%
italiens	16	2,3%	15	2,2%	17	2,3%	20	2,5%
allemands	5	0,7%	5	0,7%	2	0,3%	5	0,6%
belges	6	0,9%	6	0,9%	5	0,7%	6	0,8%
français	10	1,4%	9	1,3%	14	1,9%	17	2,1%
autres	45	6,4%	36	5,3%	42	5,7%	71	8,9%
total étrangers	243	34,8%	204	30,1%	240	32,6%	313	39,4%
TOTAL	699	100,0%	677	100,0%	736	100,0%	795	100,0%

3.2. Promotion

3.2.1. Bilan global de la promotion

ANNÉE	TOTAL	ADMISSION	%	REFUS	%
2001/02	512	396	77,3%	116	22,7%
2002/03	528	390	73,9%	138	26,1%
2003/04	509	372	73,1%	137	26,9%
2004/05	575	454	79,0%	121	21,0%
2005/06	604	456	75,5%	148	24,5%
2006/07	682	523	76,7%	159	23,3%
2007/08	700	520	74,3%	180	25,7%
2008/09	709	518	73,1%	191	26,9%
2009/10	595	410	68,9%	185	31,1%
2010/11	699	547	78,3%	152	21,7%
2011/12	677	539	79,6%	138	20,4%
2012/13	736	576	78,3%	160	21,7%
2013/14	795	606	76,2%	189	23,8%



Régime de la formation de technicien

Diplôme de technicien

3.2.2. Promotion par sexe

année	MASCULIN				FÉMININ			
	ADMISSION		REFUS		ADMISSION		REFUS	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
2001/02	202	71,9%	79	28,1%	194	84,0%	37	16,0%
2002/03	216	72,5%	82	27,5%	174	75,7%	56	24,3%
2003/04	197	70,9%	81	29,1%	175	75,8%	56	24,2%
2004/05	258	76,6%	79	23,4%	196	82,4%	42	17,6%
2005/06	278	72,8%	104	27,2%	178	80,2%	44	19,8%
2006/07	305	77,2%	90	22,8%	218	76,0%	69	24,0%
2007/08	270	72,8%	101	27,2%	250	76,0%	79	24,0%
2008/09	285	71,6%	113	28,4%	233	74,9%	78	25,1%
2009/10	251	73,2%	92	26,8%	159	63,1%	93	36,9%
2010/11	293	77,9%	83	22,1%	254	78,6%	69	21,4%
2011/12	294	81,0%	69	19,0%	245	78,0%	69	22,0%
2012/13	305	76,8%	92	23,2%	271	79,9%	68	20,1%
2013/14	348	78,6%	95	21,4%	258	73,3%	94	26,7%

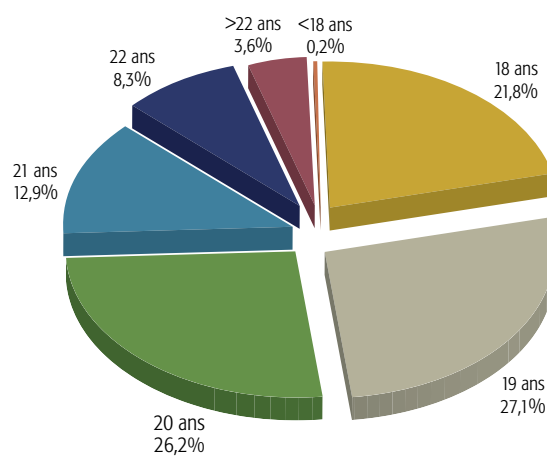
3.2.3. Promotion par nationalité

année	LUXEMBOURGEOIS				ÉTRANGERS			
	ADMISSION		REFUS		ADMISSION		REFUS	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
2001/02	252	76,1%	79	23,9%	144	79,6%	37	20,4%
2002/03	262	73,6%	94	26,4%	128	74,4%	44	25,6%
2003/04	257	73,0%	95	27,0%	115	73,2%	42	26,8%
2004/05	304	81,3%	70	18,7%	150	74,6%	51	25,4%
2005/06	288	72,2%	111	27,8%	168	82,0%	37	18,0%
2006/07	336	76,2%	105	23,8%	187	77,6%	54	22,4%
2007/08	356	75,1%	118	24,9%	164	72,6%	62	27,4%
2008/09	342	72,6%	129	27,4%	176	73,9%	62	26,1%
2009/10	278	69,2%	124	30,8%	132	68,4%	61	31,6%
2010/11	365	80,0%	91	20,0%	182	74,9%	61	25,1%
2011/12	386	81,6%	87	18,4%	153	75,0%	51	25,0%
2012/13	393	79,2%	103	20,8%	183	76,3%	57	23,8%
2013/14	372	77,2%	110	22,8%	234	74,8%	79	25,2%

3.2.4. Diplômes par âge et par sexe

Pour l'année 2013/2014, la répartition des diplômes de technicien par âge au 1.9.2013 est décrite par le tableau et le graphique qui suivent:

ÂGE AU 1.9.2013	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL
< 18	1	0	1
18	75	57	132
19	92	72	164
20	94	65	159
21	44	34	78
22	27	23	50
> 22	15	7	22
TOTAL	348	258	606



Régime de la formation de technicien

Diplôme de technicien

3.2.5. Promotion par section

section	ADMISSION				REFUS			
	2012/2013		2013/2014		2012/2013		2013/2014	
	élèves	%	élèves	%	élèves	%	élèves	%
administrative et commerciale (CM)	302	77,0%	319	75,1%	90	23,0%	106	24,9%
agricole (AG)	18	94,7%	17	94,4%	1	5,3%	1	5,6%
environnement naturel (EN)	13	81,3%	11	100,0%	3	18,8%	0	0,0%
horticole (HR)	5	83,3%	12	80,0%	1	16,7%	3	20,0%
audiovisuel (AU)	8	66,7%	19	79,2%	4	33,3%	5	20,8%
arts (SA)	7	100,0%	7	87,5%	0	0,0%	1	12,5%
graphisme (SG)	8	100,0%			0	0,0%		
dessin 3D (DE)	13	86,7%	12	92,3%	2	13,3%	1	7,7%
chimique (CH)	6	85,7%	5	83,3%	1	14,3%	1	16,7%
communication (EC)	15	93,8%	10	62,5%	1	6,3%	6	37,5%
énergie (EE)	23	63,9%	36	81,8%	13	36,1%	8	18,2%
bâtiment (BA)	29	80,6%	25	48,1%	7	19,4%	27	51,9%
constructions civiles (CC)	13	61,9%	20	90,9%	8	38,1%	2	9,1%
travaux publics (TP)	19	76,0%	13	92,9%	6	24,0%	1	7,1%
hôtelière (HO)	16	84,2%	18	94,7%	3	15,8%	1	5,3%
touristique (TO)	12	80,0%	12	75,0%	3	20,0%	4	25,0%
informatique (IF)	39	79,6%	45	95,7%	10	20,4%	2	4,3%
mécanique d'automobiles (MA)	13	100,0%	7	87,5%	0	0,0%	1	12,5%
mécanique générale (MG)	17	70,8%	18	48,6%	7	29,2%	19	51,4%
TOTAL	576	78,3%	606	76,2%	160	21,7%	189	23,8%

Régime de la formation de technicien

Diplôme de technicien

3.3. Mentions

Les règlements grand-ducaux du 31 juillet 2006 portant organisation des examens ont redéfini les mentions de la manière suivante:

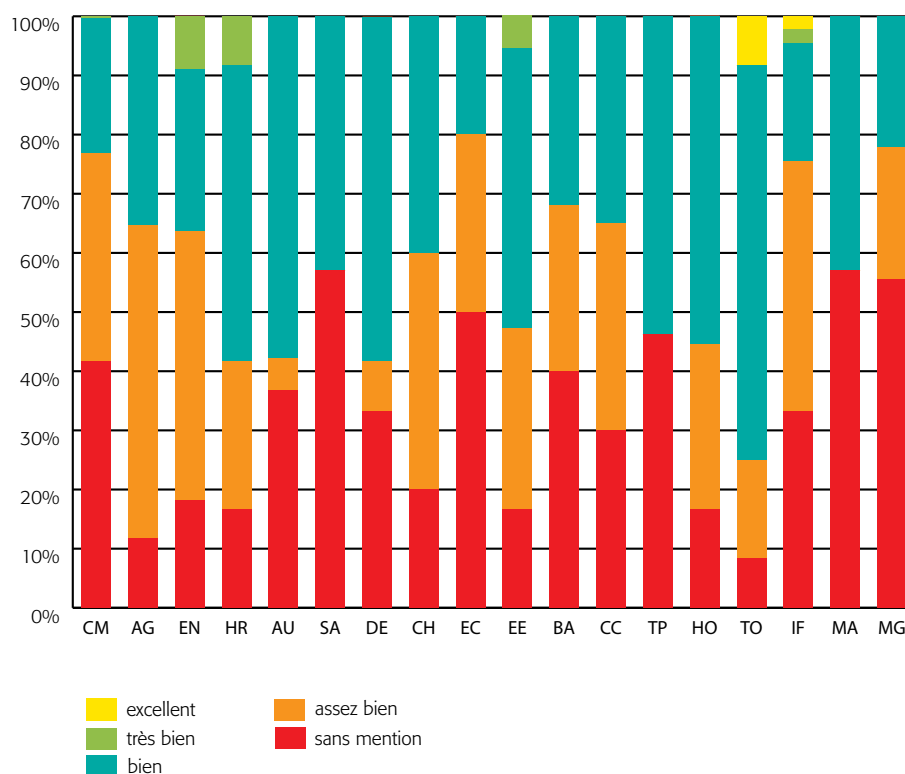
- La mention «assez bien» si la moyenne est supérieure ou égale à 36 points;
- La mention «bien» si la moyenne est supérieure ou égale à 40 points;
- La mention «très bien» si la moyenne est supérieure ou égale à 48 points;
- La mention «excellent» si la moyenne est supérieure ou égale à 52 points.

Les mentions ne sont pas décernées aux élèves si la moyenne est inférieure à 36 points ou si les élèves sont admis par compensation.

Les mentions accordées aux élèves ayant obtenu le diplôme de technicien se répartissent comme suit:

mentions	2011/2012		2012/2013		2013/2014	
	élèves	%	élèves	%	élèves	%
excellent	5	0,9%	2	0,3%	2	0,3%
très bien	16	3,0%	7	1,2%	6	1,0%
bien	178	33,0%	196	34,0%	186	30,7%
assez bien	157	29,1%	198	34,4%	191	31,5%
satisfaisant / sans mention	183	34,0%	173	30,0%	221	36,5%
TOTAL ADMIS	539	100,0%	576	100,0%	606	100,0%

Le graphique qui suit décrit la répartition des mentions pour les différentes sections (2013/2014) :



3.4. Moyennes générales et mentions

MOYENNE GÉNÉRALE	SANS MENTION	ASSEZ BIEN	BIEN	TRÈS BIEN	EXCELLENT	REFUSÉS	TOTAL
21						1	1
22						1	1
23						2	2
24						5	5
25						3	3
26						11	11
27						8	8
28						13	13
29						20	20
30						15	15
31	1					22	23
32	4					23	27
33	14					18	32
34	48					18	66
35	65					13	78
36	30	53				7	90
37	17	41				3	61
38	6	47				2	55
39	13	50					63
40	9		39				48
41	5		33				38
42	4		35				39
43	4		31				35
44	1		19				20
45			12				12
46			13				13
47			4				4
48				4			4
49				2			2
52					2		2
absents						4	4
TOTAL	221	191	186	6	2	189	795

3.5. Les différentes parties de l'examen

3.5.1. Résultat global

La note «année» est égale à la moyenne des notes annuelles.

La note «écrit» est égale à la moyenne des notes obtenues dans les épreuves écrites à l'examen.

La note «oral» est égale à la moyenne des notes obtenues dans les deux épreuves orales de l'examen, à savoir, dans la branche qui dépend de la section et dans une langue que le candidat choisit (division hôtelière et touristique: trois épreuves orales dont deux langues).

Pour calculer la note de l'examen, la note à l'oral compte un quart, celle de l'épreuve écrite trois quarts, Pour la note finale, la note de l'année intervient pour un tiers, celle de l'examen pour deux tiers.

En 2013/14, la moyenne globale de la partie «écrit» est inférieure de 3,1 points à celle de la note «année» et de 5,0 points à celle de «l'oral».

MOYENNES GLOBALES			
	ANNÉE	ÉCRIT	ORAL
2001/02	39,5	34,8	40,2
2002/03	39,8	35,4	40,4
2003/04	40,1	35,1	39,7
2004/05	40,2	35,1	41,0
2005/06	40,5	35,3	39,8
2006/07	39,3	35,5	40,0
2007/08	37,9	34,5	40,3
2008/09	37,6	34,4	39,7
2009/10	37,5	33,9	40,1
2010/11	37,9	34,8	40,5
2011/12	38,7	35,3	40,7
2012/13	37,8	35,2	39,2
2013/14	37,6	34,5	39,5

Pour l'année scolaire 2013/2014, l'analyse de la répartition des notes moyennes de chaque partie donne lieu aux observations suivantes:

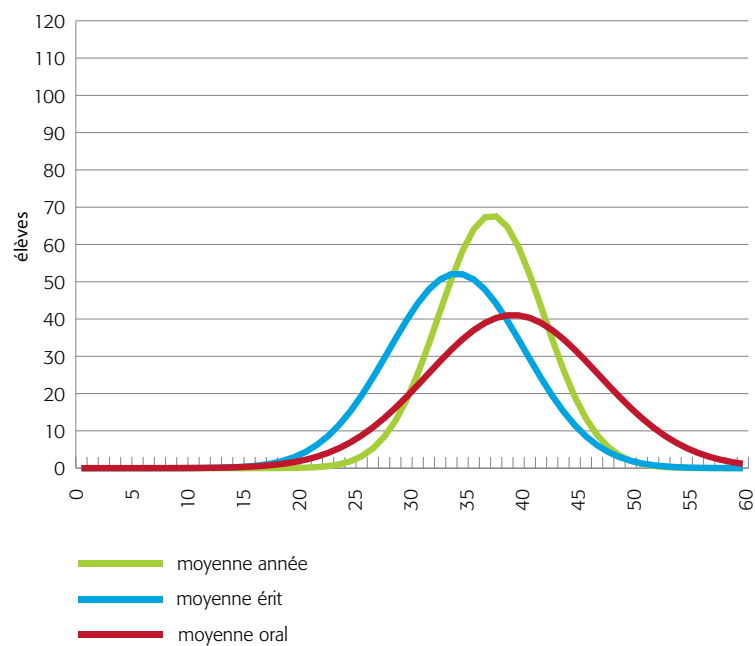
- 4,9% des élèves présentent une moyenne «année» inférieure à 30 points. Pour les résultats de «l'écrit» et de «l'oral», ces taux s'élèvent respectivement à 17,4% et à 10,2%
- En ce qui concerne les notes de 50 points et plus, on peut constater les taux suivants: 0,4% pour «l'année», 0,5% pour «l'écrit» et 7,8% pour «l'oral».
- Pour la note «année», 67,5% des notes se situent entre 34 et 42 avec un point culminant autour de la moyenne de 38 points.
- La note «année» se distingue par une répartition ramassée vers le centre, c-à-d, peu de notes très basses et peu de notes très élevées.

Régime de la formation de technicien

Diplôme de technicien

Le graphique qui suit présente une approximation des résultats réels par une courbe de Gauss afin de mieux visualiser la répartition des points des trois parties de l'examen, à savoir « l'année », « l'écrit » et « l'oral ».

Formation de technicien
Répartition des moyennes (2013/2014)



3.5.2. Résultat par section

Il ressort du tableau qui suit que la tendance globale décrite au chapitre précédent est confirmée pour les différentes sections, à savoir:

- Pour presque toutes les sections la moyenne «année» dépasse celle de «l'écrit» jusqu'à 8,9 points (section arts).
- La moyenne de «l'écrit» est la plus basse des trois parties de l'examen pour presque toutes les sections.
- Pour la section bâtiment, la moyenne «oral» est inférieure de 1,5 points à la moyenne de «l'écrit» et inférieure de 5,3 points à celle de «l'année». Pour presque toutes les autres sections, la moyenne «oral» présente la note la plus élevée. Ainsi, pour la section 'audiovisuel', la moyenne de «l'oral» est supérieure de 8,9 points à celle de «l'écrit» et supérieure de 8,0 points pour la section 'énergie'.

section	ANNÉE		ÉCRIT		ORAL	
	candidats	moyenne	candidats	moyenne	candidats	moyenne
AG	18	38,6	18	37,2	18	39,1
AU	24	41,0	24	34,2	24	43,1
BA	52	35,8	52	32,0	51	30,5
CC	22	40,5	22	36,8	22	33,6
CH	6	36,0	6	36,3	6	38,3
CM	425	37,0	422	33,8	422	40,6
DE	13	41,6	13	37,9	13	42,7
EC	16	35,4	16	31,4	16	34,5
EE	44	38,1	44	34,7	44	42,7
EN	11	41,3	11	40,2	11	41,8
HO	19	41,9	19	37,9	19	38,3
HR	15	39,4	15	36,7	15	41,9
IF	47	36,8	47	36,7	47	38,6
MA	8	42,4	8	38,3	8	44,5
MG	37	33,4	37	30,6	37	36,0
SA	8	43,5	8	34,6	8	38,8
TO	16	40,8	16	40,4	16	42,7
TP	14	40,6	14	40,2	14	40,8
TOTAL	795	37,6	792	34,5	791	39,5

Formation professionnelle

CATP-CCM-CITP
DT-DAP-CCP

4. Formation professionnelle

formation ancien régime (CATP – CCM – CITP)

formation réformée (DT - DAP – CCP)

Formation ancien régime:

L'apprentissage professionnel peut se faire dans le régime concomitant, mixte ou à plein temps. Les études du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique sont sanctionnées par un examen de fin d'apprentissage qui se situe à la fin de la dernière année de l'apprentissage et confère soit un certificat de capacité manuelle (CCM), soit un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP). L'examen de fin d'apprentissage est un examen organisé sur le plan national. Il comprend une partie théorique et une partie pratique. Pour l'obtention du CCM, l'apprentissage de la formation théorique est allégé.

Pour la voie de formation menant au certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), l'examen de fin d'apprentissage est remplacé par une évaluation continue. Dans ce système modulaire, l'apprentissage mène au CITP qui vise une qualification de base à l'apprenti. Les détenteurs d'un CITP peuvent se préparer ultérieurement au CATP, sur décision du conseil de classe.

Pour toutes les formations, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales et d'une des chambres salariales.

Formation réformée:

La réforme de la formation professionnelle a comme objectif de réorganiser le système de formation professionnelle initiale et continue du Grand-Duché de Luxembourg.

Avec la réforme, le régime de la formation de technicien fait dorénavant partie intégrante de la formation professionnelle et les formations CATP, CCM et CITP sont progressivement remplacées par les formations DAP et CCP.

Avec la réforme, l'examen de fin d'études et le test intermédiaire ont été remplacés par les projets intégrés. L'organisation de ces projets, antérieurement assurés par les chambres professionnelles patronales, a été entièrement confiée au Service de la formation professionnelle afin de garantir un service centralisé, uniformisé et de qualité.

Le projet intégré évalue la capacité de l'élève à faire le lien entre les compétences acquises dans le cadre des différentes unités capitalisables. Le module du projet intégré se compose d'un projet intégré intermédiaire à mi-parcours et d'un projet intégré final en fin de formation. Le projet intégré a pour objectif de placer l'élève dans le contexte d'une situation professionnelle réelle.

Les formations menant aux CCP (certificat de capacité professionnelle) ne sont pas concernés par la réalisation de projets intégrés.

Pour les formations menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) et DT (diplôme de technicien), le projet intégré intermédiaire a lieu au milieu de la formation. La réussite de celui-ci donne droit à une augmentation de l'indemnité d'apprentissage de la formation suivie s'il s'agit d'une formation sous contrat d'apprentissage.

Pour les formations menant au DT, le projet intégré final a lieu en fin de formation, c'est-à-dire en classe de 13e, la réussite de celui-ci est sanctionnée par l'acquisition du diplôme de technicien.

Pour les formations menant au DAP, le projet intégré final a lieu en fin de formation. La réussite de celui-ci est sanctionnée par l'acquisition du diplôme d'aptitude professionnelle qui permet au jeune adulte d'exercer le métier pour lequel il a été formé.

4.1. CATP – CCM – CIP – DT - DAP - CCP

4.1.1. Candidats par chambre professionnelle

Tous les élèves admissibles au projet intégré final (PIF) sont des candidats au diplôme d'aptitude professionnelle ou au diplôme de technicien. Tous les élèves en classe de 12e d'une formation CCP sont des candidats au certificat de capacité professionnelle.

Remarque: Le régime de la formation de technicien connaît ses premiers diplômés en 2014, à savoir les candidats de la section des techniciens en équipement énergétique et technique des bâtiments. Tous les 7 candidats, assujettis à la chambre des métiers et admissibles au PIF ont été certifiés et ont obtenu le diplôme de technicien. Ils sont tous de sexe masculin et de nationalité luxembourgeoise.

En 2014, les candidats à un certificat ou à un diplôme professionnel se répartissent comme suit:

CANDIDATS							
2014	CATP	CCM	CIP	DT	DAP	CCP	TOTAL
Chambre d'agriculture					45	14	59
Chambre des métiers	81	16		7	343	110	557
Chambre de commerce	98				488	40	626
TOTAL	179	16	0	7	876	164	1242

4.1.2. Promotion

4.1.2.1. Bilan global de la promotion

2014	TOTAL	ADMIS	%	REFUS	%
Chambre d'agriculture	59	48	81,4%	11	18,6%
Chambre des métiers	557	401	72,0%	156	28,0%
Chambre de commerce	626	558	89,1%	68	10,9%
TOTAL	1242	1007	81,1%	235	18,9%

4.1.2.2. Certificats délivrés par chambre professionnelle

CERTIFICATS 2014							
	CATP	CCM	CIP	DT	DAP	CCP	TOTAL
Chambre d'agriculture					41	7	48
Chambre des métiers	47	3		7	253	91	401
Chambre de commerce	83				437	38	558
TOTAL	130	3	0	7	731	136	1007

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CATP	936	945	929	990	861	130
CCM	47	49	63	37	64	3
CIP	79	87	98	59	4	
DT						7
DAP					103	731
CCP					29	136
TOTAL	1062	1081	1090	1086	1061	1007

4.1.2.3. Certificats délivrés par sexe

La répartition des certificats délivrés par sexe montre que la part des élèves de sexe masculin est bien plus élevée que la part des élèves de sexe féminin:

ANNÉE	TOTAL	MASCULIN	%	FÉMININ	%
2003	1074	631	58,8%	443	41,2%
2004	1048	632	60,3%	416	39,7%
2005	1064	596	56,0%	468	44,0%
2006	1009	604	59,9%	405	40,1%
2007	1035	608	58,7%	427	41,3%
2008	1052	597	56,7%	455	43,3%
2009	1062	622	58,6%	440	41,4%
2010	1081	621	57,4%	460	42,6%
2011	1090	670	61,5%	420	38,5%
2012	1086	646	59,5%	440	40,5%
2013	1061	632	59,6%	429	40,4%
2014	1007	624	62,0%	383	38,0%

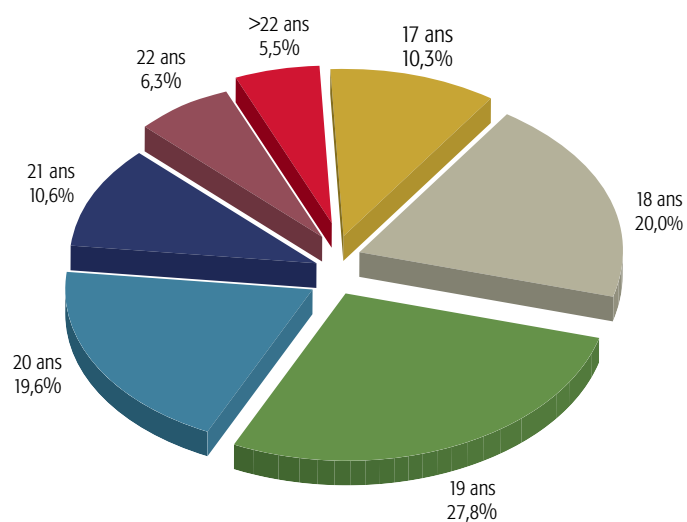
4.1.2.4 . Certificats délivrés par nationalité

	2011		2012		2013		2014	
luxembourgeois	646	59,3%	660	60,8%	678	63,9%	570	56,6%
portugais	261	23,9%	246	22,7%	247	23,3%	286	28,4%
italiens	29	2,7%	24	2,2%	25	2,4%	24	2,4%
allemands	34	3,1%	29	2,7%	26	2,5%	33	3,3%
belges	14	1,3%	12	1,1%	5	0,5%	11	1,1%
français	28	2,6%	16	1,5%	20	1,9%	22	2,2%
autres	78	7,2%	99	9,1%	60	5,7%	61	6,1%
total étrangers	444	40,7%	426	39,2%	383	36,1%	437	43,4%
TOTAL	1090	100%	1086	100%	1061	100%	1007	100%

4.1.2.5. Certificats délivrés par âge

Pour l'année 2014, la répartition des certificats par âge au 1.9.2013 est décrite par le tableau et le graphique qui suivent:4.1.2.4 . Certificats délivrés par nationalité

ÂGE AU 1.9.2013	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL
17	70	34	104
18	130	71	201
19	171	109	280
20	122	75	197
21	72	35	107
22	37	26	63
>22	22	33	55
TOTAL	624	383	1007



4.1.3. Certificats délivrés par métier et profession

4.1.3.1. Chambre des métiers

2014						
Métier	CATP	CCM	DT	DAP	CCP	Total
aide-soignant				60		60
bottier-cordonnier						0
boucher-charcutier				4	3	7
Boulangier-pâtissier				1		1
carreleur				3	3	6
charpentier	1			4		5
coiffeur	5	2		27	24	58
couvreur				3	1	4
débosseleur de véhicules automoteurs	1			15	10	26
électricien				31	8	39
esthéticien				4		4
ferblantier-zingueur	1					1
installateur chauffage sanitaire	18				17	35
instructeurs de conducteurs de véhicules automoteurs				6		6
instructeur de natation	4			3		7
maçon	1			6	3	10
magasinier-garage				6		6
marbrier	1					1
mécanicien ajusteur				2		2
mécanicien-mécatronicien d'autos et de motos	8			16	5	29
mécanicien de cycles et motocycles		1				1
mécanicien de machines agricoles				8		8
mécanicien de machines et de matériel industriel				1		1
mécanicien dentaire	1					1
menuisier	6			2		8
opticien				7		7
parqueteur				1	4	5
pâtissier-confiseur-glacier				5		5
peintre de véhicules automoteurs				6	4	10
peintre décorateur				16	9	25
photographe				1		1
serrurier				11		11
technicien en équipement énergétique			7			7
traiteur				2		2
vendeur en boucherie				1		1
vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie				1		1
TOTAL	47	3	7	253	91	401

4.1.3.2. Chambre de commerce

2014					
Profession	CATP	CIP	DAP	CCP	Total
agent de voyages			3		3
approvisionneur				25	25
assistant en pharmacie	2		11		13
auxiliaire de vie	7		52		59
cuisinier	1		10		11
décorateur - étalagiste			3		3
décorateur - publicitaire	1				1
dessinateur en bâtiment	1		5		6
electronicien en communication	3		19		22
electronicien en énergie	12		42		54
employé administratif et commercial	40		79		119
gestionnaire qualifié en logistique			3		3
informaticien			4		4
mécanicien d'usage			10		10
mécanicien industriel et de maintenance			55		55
mécatronicien			22		22
menuisier - ébéniste			5		5
restaurateur - hôtelier	15		14		29
restaurateur, option cuisine				8	8
restaurateur, option service				5	5
serrurier de construction			6		6
serveur de restaurant			13		13
vendeur, vendeur magasinier et magasinier	1		80		81
vendeur retouche			1		1
Total	83	0	437	38	558

4.1.3.3. Chambre d'agriculture

2014			
Métier	DAP	CCP	Total
agriculteur	9		9
horticulteur-fleuriste	6		6
floriculteur	1		1
horticulteur-maraîcher	1		1
opérateur de l'environnement	10		10
pépiniériste-paysagiste	14	7	21
Total	41	7	48

Adultes

Diplômes et certifications

5. Adultes

Diplômes et certifications

Les études secondaires et secondaires techniques en éducation des adultes constituent une deuxième voie de qualification qui a pour but de donner aux apprenants adultes l'occasion de se préparer aux différents examens de fin d'études de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Les programmes des classes non-terminales sont étudiés pendant une année scolaire tandis que les programmes pour les classes terminales sont répartis sur deux années scolaires.

L'apprentissage pour adultes (ancien régime) peut se faire dans tous les métiers ayant lieu sous contrat d'apprentissage et préparant aux CATP, CCM ou CITP.

La réforme de la formation professionnelle réorganise le régime professionnel et le régime de la formation de technicien et prépare au certificat de capacité professionnelle (CCP), au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) et au diplôme de technicien (DT). L'apprentissage pour adultes fonctionne selon le même principe que l'apprentissage initial et la durée normale de l'apprentissage pour adultes est la même que celle de l'apprentissage initial.

L'entreprise formatrice paie à l'apprenti une indemnité à concurrence du salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés.

Adultes

Diplômes et certifications

5.1. Candidats adultes

L'eBac, qui s'adresse aux adultes, est une formation proposée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse qui se déroule à 25 % en régime présentiel au lycée et à 75 % en régime à distance via Internet, et qui est sanctionnée par un diplôme de fin d'études (baccalauréat) de la section «Moderne G» de l'enseignement secondaire. Ces candidats sont regroupés avec ceux qui préparent leur diplôme de fin d'études secondaires (aussi la section moderne G) dans des cours du soir.

Tous les élèves admissibles au projet intégré final (PIF) sont des candidats au diplôme d'aptitude professionnelle et au diplôme de technicien réformé. Tous les élèves en classe de 12e CCP sont considérés comme candidats au certificat de capacité professionnelle.

En 2014, les 303 candidats adultes, admissibles aux différents examens de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle, se répartissent comme suit:

CANDIDATS ADULTES	2011	2012	2013	2014
enseignement secondaire	16	4	14	17
régime technique	6	3	8	3
chambre d'agriculture	14	17	15	20
Chambre des métiers	139	162	139	150
Chambre de commerce	131	153	132	113
TOTAL	306	339	308	303

5.2. Promotion

5.2.1. Bilan global de la promotion

2014	TOTAL	ADMIS	%	REFUS	%
secondaire général	17	14	82,4%	3	17,6%
régime technique	3	3	100,0%	0	0,0%
formation professionnelle	283	230	81,3%	53	18,7%
TOTAL	303	247	81,5%	56	18,5%

Adultes

Diplômes et certifications

5.2.2. Diplômes et certificats délivrés par sexe

2014	TOTAL	MASCULIN	%	FÉMININ	%
diplôme de fin d'études secondaires	14	3	21,4%	11	78,6%
diplôme de fin d'études secondaires techniques	3			3	100,0%
CATP (certificat d'aptitud technique et profess.)	16	12	75,0%	4	25,0%
CCP (certificat de capacité professionnelle)	46	40	87%	6	13,0%
DAP (diplôme d'aptitude professionnelle)	164	101	62%	63	38,4%
DT (diplôme de technicien)	4	4	100%		0,0%
TOTAL	247	160	64,8%	87	35,2%

5.2.3. Diplômes et certificats délivrés par nationalité

	2012		2013		2014	
luxembourgeois	140	51,3%	127	55,9%	127	51,4%
portugais	70	25,6%	52	22,9%	64	25,9%
italiens	6	2,2%	5	2,2%	4	1,6%
allemands	13	4,8%	10	4,4%	9	3,6%
belges	3	1,1%	1	0,4%	2	0,8%
français	10	3,7%	10	4,4%	8	3,2%
autres	31	11,4%	22	9,7%	33	13,4%
total étrangers	133	48,7%	100	44,1%	120	48,6%
TOTAL	273	100,0%	227	100,0%	247	100,0%

5.2.4. Diplômes et certificats délivrés par âge et par sexe

Pour l'année 2013/14, la répartition des diplômes et certificats par âge au 1.9.2013 se résume comme suit:

ÂGE AU 1.9.2013	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL
< 20	7	3	10
20	10	3	13
21	18	9	27
22	12	9	21
23	13	2	15
24	20	8	28
25	12	8	20
26-29	38	23	61
30-34	17	11	28
35-39	8	1	9
≥40	5	10	15
TOTAL	160	87	247

5.3. Diplômes et certificats délivrés par section, métier et profession

5.3.1. Enseignement secondaire

	2010	2011	2012	2013	2014
section G - sciences humaines et sociales	12	16	4	12	14

5.3.2. Enseignement secondaire technique

	2010	2011	2012	2013	2014
régime technique - section gestion	5	6	3	6	3

5.3.3. Chambre d'agriculture

Métier	2014		
	CCP	DAP	Total
horticulteur-maraîcher		1	1
pépiniériste-paysagiste	9	9	18
Total	9	10	19

5.3.4. Chambre des métiers

2014				
Métier	CATP	CCP	DAP	Total
boucher-charcutier		1	1	2
charpentier			2	2
coiffeur			5	5
couvreur			3	3
débosseleur de véhicules automoteurs		1	3	4
électricien		1	17	18
esthéticien	1			1
installateur de chauffage-sanitaire	5	1	4	10
instructeur de conducteurs de véhicules automoteurs			12	12
instructeur de natation			1	1
maçon		1	3	4
magasinier du secteur automobile			4	4
mécanicien d'autos et de motos	3	8	8	19
mécanicien de machines agricoles et viticoles			1	1
menuisier	1		3	4
opticien			2	2
peintre de véhicules automoteurs		5	3	8
peintre décorateur		6	2	8
photographe			1	1
plafonneur facadier		1		1
serrurier			1	1
traiteur			1	1
TOTAL	10	25	77	112

5.3.5. Chambre de commerce

2014					
Profession	CATP	CCP	DAP	DT	Total
approvisionnementneur		6			6
auxiliaire de vie	3		2		5
cuisinier		5	14		19
dessinateur en bâtiment			1		1
électronicien en énergie			2		2
employé administratif et commercial	3		9		12
gestionnaire qualifié en logistique			1		1
informaticien			5		5
mécatronicien			1		1
section des mecaniciens d'avions				4	4
serveur de restaurant		1	2		3
vendeurs, vendeurs magasiniers et magasiniers			40		40
TOTAL	6	12	77	4	99



Diplômes et certifications internationaux

6. Diplômes et certifications internationaux

En 2013/14, les écoles publiques, privées et internationales qui offrent des formations qui ne suivent pas les programmes officiels du ministère de l'Education nationale ont sanctionné leurs études par un des diplômes suivants:

- le Lycée Vauban délivre le baccalauréat français;
- l'International School délivre le 'high school diploma' et le baccalauréat international;
- l'Ecole Européenne délivre des baccalauréats européens;
- la Waldorfschoul délivre le baccalauréat international;
- la St Georges International School délivre des A-levels;
- l'Ecole privée Grandjean délivre le brevet d'études professionnelles et le baccalauréat technique français;
- le lycée public AL (Athénée de Luxembourg) délivre le baccalauréat international version anglaise;
- le lycée public LTC (lycée technique du Centre) délivre le baccalauréat international version française.

6.1. Promotion

6.1.1. Bilan global de la promotion

On peut constater que seulement 43 des 659 candidats ont été refusés (= 6,5%).

L'International School a délivré 80 high school diploma dont 73 élèves qui ont réussi un bac international. L'Ecole Grandjean a délivré 12 brevets d'études professionnelles et 29 baccalauréats techniques français.

2013/2014	TOTAL	ADMIS	%	REFUS	%
Ecole Européenne	325	312	96,0%	13	4,0%
Ecole Grandjean	62	41	66,1%	21	33,9%
International School	80	80	100,0%	0	0,0%
Lycée Vauban	137	134	97,8%	3	2,2%
St Georges	14	14	100,0%	0	0,0%
Waldorfschoul	14	10	71,4%	4	28,6%
Athénée de Luxembourg	14	13	92,9%	1	7,1%
Lycée technique du Centre	13	12	92,3%	1	7,7%
TOTAL	659	616	93,5%	43	6,5%

6.1.2. Diplômes et certifications par sexe

2013/2014	TOTAL	MASCULIN	%	FÉMININ	%
Ecole Européenne	312	159	51,0%	153	49,0%
Ecole Grandjean	41	22	53,7%	19	46,3%
International School	80	47	58,8%	33	41,3%
Lycée Vauban	134	68	50,7%	66	49,3%
St Georges	14	8	57,1%	6	42,9%
Waldorfschoul	10	1	10,0%	9	90,0%
Athénée de Luxembourg	13	4	30,8%	9	69,2%
Lycée technique du Centre	12	3	25,0%	9	75,0%
TOTAL	616	312	50,6%	304	49,4%

6.1.3. Diplômes et certifications en rétrospective

	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Ecole Européenne	259	259	294	312
Ecole Grandjean	25	29	33	41
International School	54	69	63	80
Lycée Vauban	70	110	116	134
St Georges	7	11	26	14
Waldorfschoul	21	16	17	10
Athénée de Luxembourg		14	9	13
Lycée technique du Centre	8	8	12	12
TOTAL	444	516	570	616

6.1.4. Diplômes et certifications par nationalité

	2011/12		2012/13		2013/14	
luxembourgeois	58	11,2%	65	11,4%	55	11,3%
portugais	32	6,2%	33	5,8%	36	5,1%
italiens	26	5,0%	18	3,2%	32	3,1%
allemands	31	6,0%	41	7,2%	47	7,5%
belges	36	7,0%	43	7,5%	38	7,3%
français	122	23,6%	121	21,2%	162	21,9%
autres	211	40,9%	249	43,7%	246	43,9%
total étrangers	458	88,8%	505	88,6%	561	88,7%
TOTAL	516	100,0%	570	100,0%	616	100,0%

6.1.5. Diplômes et certifications par âge et par sexe

Pour l'année 2013/14, la répartition des diplômes et certifications par âge au 1.9.2013 se résume comme suit:

ÂGE AU 1.9.2013	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL
< 17	49	67	116
17	174	149	323
18	45	53	98
19	28	21	49
20	10	9	19
21	2	2	4
22	3		3
> 22	1	3	4
TOTAL	312	304	616

Équivalences

7. Equivalences

En 2014, 3566 requérants ont obtenu une équivalence ou une assimilation à une certification ou un diplôme luxembourgeois.

Dans le secteur santé, 695 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, parmi lesquelles 328 infirmières et infirmiers ainsi que 253 aide-soignant(e)s.

Dans le secteur socio-éducatif, 294 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, parmi lesquelles 247 éducatrices et éducateurs ainsi que 47 auxiliaires de vie.

1651 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (y compris 62 reconnaissances d'un baccalauréat d'un pays non-signataire des conventions de Paris ou Lisbonne) et 467 à un diplôme de technicien.

Dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, 50 requérants ont obtenu une équivalence à un brevet de maîtrise luxembourgeois et 409 ont obtenu une assimilation à un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP).

EQUIVALENCES	2011	2012	2013	2014
professions de santé	1192	1458	1244	695
professions socio-éducatives	260	245	227	294
fin d'études secondaires ou secondaires techniques	1244	1353	1570	1651
technicien	383	496	478	467
Brevet de maîtrise	11	26	74	50
CATP	276	310	458	409
TOTAL	3366	3888	4051	3566

Résumé

8. Résumé

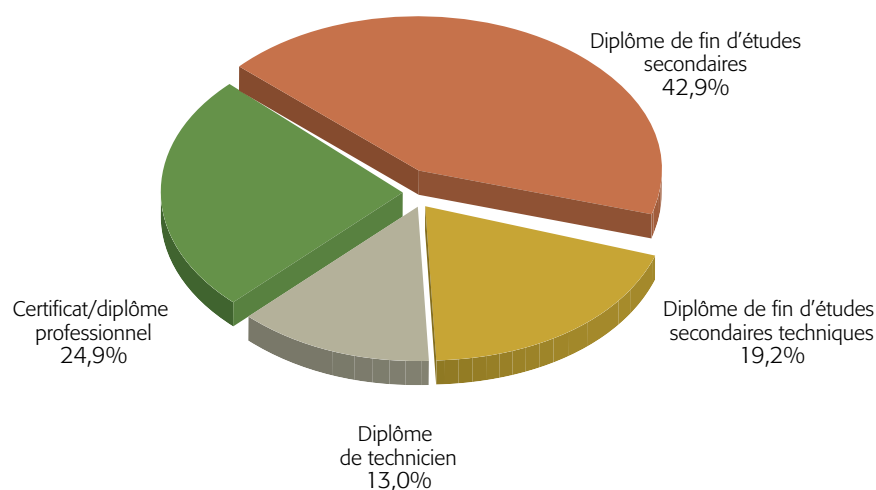
Dans ce chapitre seront passés en revue les différents diplômes et certificats délivrés par l'enseignement postprimaire luxembourgeois public et privé et par les écoles internationales au Luxembourg. Seront inclus la formation initiale ainsi que l'éducation et l'apprentissage pour adultes.

8.1. Evolution des diplômes et certifications

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS		2012	2013	2014
Diplôme de fin d'études secondaires	public et privé(*) (formation initiale)	1441	1486	1550
	adultes	4	12	14
	diplômes et certifications internationaux	487	537	575
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	public et privé(*) (formation initiale)	1027	934	955
	adultes	3	6	3
Diplôme de technicien	public et privé(*) (formation initiale)	539	576	606
	diplômes et certifications internationaux	20	22	29
CATP (certificat d'aptitude technique et professionnelle)	formation initiale	990	861	130
	diplômes et certifications internationaux	9	11	12
	adultes	236	123	16
CCM (certificat de capacité manuelle)	formation initiale	37	64	3
	adultes	7	20	0
CITP (certificat d'initiation technique et professionnelle)	formation initiale	59	4	0
	adultes	13	1	0
DAP (diplôme d'aptitude professionnel)	formation initiale	3	103	731
	adultes		59	164
CCP (certificat de capacité professionnelle)	formation initiale		29	136
	adultes		1	46
DT (diplôme de technicien nouveau régime)	formation initiale			7
	adultes	7	5	4
TOTAL		4882	4854	4981

(*) établissements qui enseignent les programmes officiels de l'Éducation nationale

Répartition des diplômes et certifications en 2014



8.2. Diplômes et certifications par sexe

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS 2014		TOTAL	MASCULIN	%	FÉMININ	%
Diplôme de fin d'études secondaires	public et privé(*) (formation initiale)	1550	712	45,9%	838	54,1%
	adultes	14	3	21,4%	11	78,6%
	diplômes et certifications internationaux	575	290	50,4%	285	49,6%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	public et privé(*) (formation initiale)	955	388	40,6%	567	59,4%
	adultes	3	0	0,0%	3	100,0%
Diplôme de technicien	public et privé(*) (formation initiale)	606	348	57,4%	258	42,6%
	diplômes et certifications internationaux	29	15	51,7%	14	48,3%
Certificats/diplômes professionnels	public et privé(*) (formation initiale)	1007	624	62,0%	383	38,0%
	diplômes et certifications internationaux	12	7	58,3%	5	41,7%
	adultes	230	157	68,3%	73	31,7%
TOTAL		4981	2544	51,1%	2437	48,9%

(*) établissements qui enseignent les programmes officiels de l'Éducation nationale

ANNÉE	TOTAL	MASCULIN	%	FÉMININ	%
2005	3901	1832	47,0%	2069	53,0%
2006	3806	1872	49,2%	1934	50,8%
2007	4122	1973	47,9%	2149	52,1%
2008	4151	1995	48,1%	2156	51,9%
2009	4177	2026	48,5%	2151	51,5%
2010	4228	2100	49,7%	2128	50,3%
2011	4460	2210	49,6%	2250	50,4%
2012	4860	2361	48,6%	2499	51,4%
2013	4833	2370	49,0%	2463	51,0%
2014	4981	2544	51,1%	2437	48,9%

8.3. Diplômes et certifications par nationalité

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS 2014		TOTAL	LUX	%	ÉTRANGERS	%
Diplôme de fin d'études secondaires	public et privé(*) (formation initiale)	1550	1310	84,5%	240	15,5%
	adultes	14	13	92,9%	1	7,1%
	diplômes et certifications internationaux	575	40	7,0%	535	93,0%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	public et privé(*) (formation initiale)	955	703	73,6%	252	26,4%
	adultes	3	3	100,0%	0	0,0%
Diplôme de technicien	public et privé(*) (formation initiale)	606	372	61,4%	234	38,6%
	diplômes et certifications internationaux	29	12	41,4%	17	58,6%
Certificats/diplômes professionnels	public et privé(*) (formation initiale)	1007	570	56,6%	437	43,4%
	diplômes et certifications internationaux	12	3	25,0%	9	75,0%
	adultes	230	111	48,3%	119	51,7%
TOTAL		4981	3137	63,0%	1844	37,0%

(*) établissements qui enseignent les programmes officiels de l'Éducation nationale

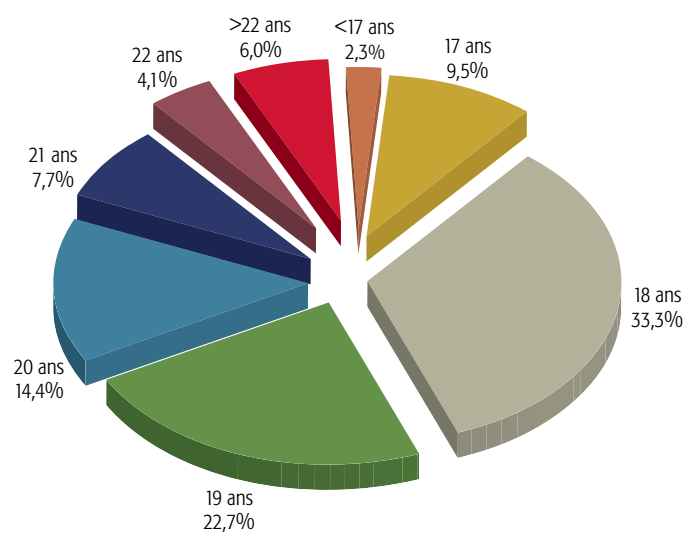
ANNEE	TOTAL	LUXEMBOURGEOIS	%	ÉTRANGERS	%
2005	3901	2597	66,6%	1304	33,4%
2006	3806	2474	65,0%	1332	35,0%
2007	4122	2704	65,6%	1418	34,4%
2008	4151	2743	66,1%	1408	33,9%
2009	4177	2764	66,2%	1413	33,8%
2010	4228	2800	66,2%	1428	33,8%
2011	4460	2979	66,8%	1481	33,2%
2012	4860	3315	68,2%	1545	31,8%
2013	4833	3192	66,0%	1641	34,0%
2014	4981	3137	63,0%	1844	37,0%

8.4. Diplômes et certifications par âge et par sexe

Pour l'année 2013/2014, la répartition des diplômés et certifiés par âge (au 1.9.2013) donne lieu au tableau et au graphique qui suivent:

ÂGE AU 1.9.2013	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL
< 17	49	67	116
17	271	204	475
18	761	896	1657
19	591	542	1133
20	383	333	716
21	205	180	385
22	117	85	202
>22	167	130	297
TOTAL	2544	2437	4981

Diplômes et certificats par âge 2013/2014



copyright : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
avril 2014
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg
<http://www.men.public.lu>

ISBN : 978-99959-1-040-2

rédaction : Jérôme Levy
Guichet statistiques
Tél. : 247-85960
e-mail : statistiques@men.lu

layout : MENJE - coordination générale

